Année 1991. - N° 89 S. (C. R.) ISSN 0755-544 X Lundi 25 novembre 1991

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS

JOURNAL OFFICIEL

TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

COMPTE RENDU INTÉGRAL

32e SÉANCE

Séance du dimanche 24 novembre 1991

★★ (1 f.) 89

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 4183).

2. **Loi de finances pour 1992.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4183).

JEUNESSE ET SPORTS (p. 4183)

Mme Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports ; MM. Paul Caron, rapporteur spécial de la commission des finances ; François Lesein, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Claude Prouvoyeur, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Philippe Madrelle, Daniel Millaud, Jacques Habert, Paul Loridant.

Mme le ministre.

Crédits du titre III (p. 4197)

MM. le rapporteur spécial, le rapporteur pour avis, Paul Loridant, Jacques Habert.

Rejet des crédits par scrutin public.

Crédits du titre IV (p. 4199)

Mmes Danielle Bidard-Reydet, le ministre, M. le rapporteur spécial.

Rejet des crédits par scrutin public.

Crédits du titre V (p. 4200)

M. Sosefo Makapé Papilio, Mme le ministre.

Rejet des crédits par scrutin public.

Crédits du titre VI (p. 4200)

M. le rapporteur spécial, Mme le ministre. - Rejet des crédits par scrutin public.

3. **Ordre du jour** (p. 4201).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 1992

Suite de la discussion d'un projet loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. [Nos 91 rectifié et 92 (1991-1992).]

JEUNESSE ET SPORTS

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi relatives à la jeunesse et aux sports.

La parole est à Mme le ministre.

Mme Frédérique Bredin, *ministre de la jeunesse et des sports.* Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, je suis heureuse de vous présenter aujourd'hui le budget d'un ministère de plein exercice qui traduit pour la jeunesse et pour le sport la priorité affirmée et par M. le Président de la République, et par le Premier ministre, et dont les moyens sont, pour 1992, considérablement renforcés.

Avec 260 millions de francs supplémentaires, auxquels s'ajoutent 90 millions de francs résultant de l'effacement des annulations liées à la guerre du Golfe, mon ministère bénéficie au total de 350 millions de francs de mesures nouvelles.

Avec une croissance globale de 11,80 p. 100 compte tenu des résultats de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale, le budget de la jeunesse et des sports connaît sa plus forte croissance depuis quinze ans. Il franchit ainsi la barre des 0,20 p. 100 du budget de l'Etat.

Ce nouveau budget est tourné vers l'action : les crédits d'intervention directe de l'Etat y augmentent de 27,5 p. 100.

Son augmentation est équitablement répartie entre les chapitres « jeunesse » - plus 125 millions de francs - et « sports » - plus 123 millions de francs. Ce budget permet de donner une envergure nouvelle à une politique qui met l'accent sur l'insertion et la citoyenneté des jeunes, sur les enjeux de cette année olympique, sur l'accès de tous au sport, sur un vrai partenariat avec le mouvement associatif, les fédérations sportives et les communes.

C'est un bon budget que j'ai l'honneur de présenter devant vous et dont, pour la commodité de l'exposition, je développerai le volet « jeunes » avant d'en venir au volet « sport ». Mais vous savez comme moi combien sont fortes et fécondes les relations qui unissent les deux domaines dont j'ai la charge, relations que je compte renforcer encore.

La jeunesse ! Il n'est jamais aisé de traverser cet âge où l'on n'est plus un enfant et pas encore un adulte. Les jeunes d'aujourd'hui le vivent sans disposer des repères qui furent les nôtres, à commencer par la sécurité de l'emploi qui assurait un statut social, qu'il fût bon ou mauvais.

Lorsque l'on tend l'oreille à ce qu'avec ses comportements et ses mots à elle toute une génération nous dit, on entend s'exprimer, des textes *rap* aux chiffres des instituts de sondage, un sentiment d'incertitude, parfois de vide, voire d'abandon. Lycéens ou chômeurs, banlieusards, citadins ou ruraux, ils disent leur crainte, largement partagée, de ne pas parvenir à trouver leur place et leur scepticisme face aux formes traditionnelles de participation. Selon une enquête récente, seuls 10 p. 100 des jeunes feraient confiance à un parti, quel qu'il soit, mais, à 65 p. 100, feraient confiance à leur banquier !

C'est de là qu'il faut partir pour aller à l'encontre des quelques marchands d'illusions qui ne prônent rien d'autre que l'exaspération du rejet, le renforcement de l'exclusion et le repli de la collectivité, lesquels conduisent, comme on le voit dans de grands pays démocratiques, aux violences d'une société divisée et d'une jeunesse délaissée. Par leurs petites formules, leurs mots qui blessent, leurs fausses recettes, leurs médications pires que le mal, ceux-là s'opposent à l'essentiel de ce qui nous est commun, à l'essentiel de ce qui fait, pour les jeunes, la fierté d'être français.

Clemenceau avait su, en pleine affaire Dreyfus, trouver les mots qu'il faut : « La patrie, disait-il, ce n'est pas seulement le sol. C'est un foyer de droits et de justice auquel se rattachent tous les hommes. » C'est une certaine idée de la République, en somme, et une certaine pratique de la solidarité, auxquelles nous devons, entre autres, que nos banlieues, si difficile qu'y soit la vie, ne ressemblent pas aux ghettos américains.

Nul n'est plus misanthrope qu'un adolescent déçu : à nous de ne pas décevoir les jeunes de ce pays quand ils nous disent, en même temps que leurs doutes, leur désir d'être entendus, leur envie de participer à leur manière, les réserves d'énergie qui sont le propre de leur âge.

C'est tout le but de l'action que j'entends approfondir avec eux en 1992.

S'informer, s'orienter, c'est déjà maîtriser un peu sa vie. En 1992, grâce à 14 millions de francs de crédits supplémentaires, le réseau d'information jeunesse que mon ministère fait vivre avec les associations et les collectivités territoriales sera renforcé : 1 000 nouveaux points information jeunesse, les points J, seront créés là où vivent et passent les jeunes, dans les quartiers, les gares, les centres commerciaux, en liaison avec les carrefours jeunes, les permanences d'accueil, d'information et d'orientation - P.A.I.O. - les missions locales.

Mais les jeunes ont aussi des idées, des passions. Dans ses années de jeunesse, on trouve souvent la trace d'un premier projet mené à bien, seul ou avec d'autres. Le souvenir de la force puisée dans cette première réussite permet d'avancer dans la vie.

En 1992, grâce à des crédits portés à 170 millions de francs, soit une augmentation de 90 millions de francs, nous aiderons 20 000 projets de jeunes, dix fois plus que les années précédentes, selon une procédure simplifiée et décentralisée.

Pour 100 000 jeunes de treize à vingt-cinq ans, ce seront 20 000 raisons, je l'espère, de construire quelque chose dans le domaine de leur choix : culturel, sportif, scientifique, humanitaire...

À tous, mon ministère proposera d'entrer en contact avec une association susceptible d'apporter à leur projet le renfort de son savoir-faire. Cela, j'en ai la conviction, est de nature à favoriser des coopérations nouvelles entre des partenaires qui, aujourd'hui, ne se rencontrent pas assez.

Dans le même esprit, j'aurai le plaisir de soumettre prochainement au Parlement un projet de loi pour l'abaissement de l'âge de la majorité associative, à partir duquel les jeunes pourront fonder eux-mêmes une association. Issu d'une concertation de longue date, ce texte est actuellement examiné par le mouvement associatif.

L'impulsion nouvelle donnée à ces actions ira naturellement de pair avec la poursuite des missions traditionnelles de mon ministère : 20 millions de francs supplémentaires porteront à 274 millions de francs la dotation de l'article « vacances, loisirs, insertion ».

Les crédits affectés aux échanges de jeunes et actions internationales atteindront 105,5 millions de francs. Ils permettront le développement des échanges de jeunes sportifs, en particulier - j'insiste sur ce point - avec les pays de l'Est. J'étais, il y a quelques jours, en Pologne et en Tchécoslovaquie et je puis vous assurer que cela correspond à une demande très forte de ces jeunes démocraties.

Quand on parle de la jeunesse, il faut aussi évoquer l'enfance, car les expériences de prime jeunesse, parfois, décident d'une vie entière.

Les contrats d'aménagement du temps de l'enfant que mon ministère conclut avec les communes, en concertation naturellement avec le ministère de l'éducation nationale, poursuivent un double objectif.

Il s'agit, d'abord, de faire plus, en offrant aux enfants, dans ou hors l'école, des activités nouvelles, activités d'éveil, sportives ou culturelles, de nature très diverses qui vont du tir à l'arc au théâtre, de la confection d'instruments de musique au canoë-kayak, et qui correspondent en moyenne à quatre heures d'activités supplémentaires par semaine.

Il s'agit ensuite de faire mieux en adaptant davantage l'organisation de la journée scolaire à ce que l'on sait aujourd'hui du rythme de vie des enfants, de leurs besoins physiologiques et psychologiques, des moments les plus propices au repos, aux jeux, aux activités d'éveil ou au contraire à l'acquisition et à la mémorisation des connaissances.

En 1992, grâce à une enveloppe de 235 millions de francs, nous augmenterons de 30 p. 100 les crédits directement affectés à cette action, afin d'en faire bénéficier 700 000 élèves supplémentaires. Au total, en bénéficieront 2 500 000 enfants ou, si l'on préfère un écolier sur trois.

Nous avons largement dépassé la phase expérimentale de cette action lancée en 1985. Pour mon ministère, qui y consacre plus de 10 p. 100 de son budget, c'est une vraie priorité. Un effort particulier, allant au-delà de l'effort quantitatif, sera effectué en direction des zones prioritaires urbaines et rurales.

Partout où ces contrats ont été mis en place, on observe leurs effets bénéfiques sur l'épanouissement et la participation des enfants à la vie de l'école, sur les conditions de réussite scolaire. Vous connaissez sans doute le proverbe qui dit : « Quand on prend ses misères au berceau, on les emporte au tombeau ». Les contrats du temps de l'enfant, allant à l'inverse de ce fatalisme, sont la contribution de mon ministère à la lutte pour l'égalité des chances.

Les conseils municipaux d'enfants sont une autre façon d'être à l'écoute de ceux qui, demain, seront des citoyens en leur permettant, déjà, de dire leur mot dans la cité.

Ce n'est pas anodin quand on sait que les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans forment le gros des bataillons des non-inscrits et des abstentionnistes. Mon ministère, qui n'a bien sûr pas à décréter à la place des élus qu'il se créera, ici ou là, des conseils municipaux d'enfants, peut soutenir, conformément à sa mission, les initiatives exemplaires qu'ont prises en ce domaine plus de 600 communes de toutes tailles et de toutes obédiences. Il continuera en particulier à aider, en 1992, l'association nationale qui fédère ces conseils et favorise leurs échanges d'expériences.

« Qu'est-ce donc que la République ? », se demandait Jaurès en 1903 devant les lycéens d'Albi. « C'est un grand acte de confiance. » Agir avec les jeunes et pour les jeunes, c'est aussi un acte de confiance en eux et en l'avenir de notre pays.

Mais rien de tout cela ne pourra vivre et atteindre sa pleine efficacité sans la participation active du mouvement associatif, de ses militants et de ses bénévoles, qui travaillent au jour le jour, sur le terrain, sans autre gratification que la conviction de faire œuvre utile et solidaire.

Je crois profondément au développement de la vie associative.

C'est pourquoi je me suis réjouie que le Parlement ait adopté le projet de loi relatif au congé de représentation en faveur des associations. Je me suis engagée à faire en sorte que les décrets d'application paraissent le plus vite possible et à dégager, lorsqu'ils seront parus, les moyens financiers nécessaires pour aider les associations à appliquer ce texte.

Je me réjouis également que le projet de budget pour 1992 permette de développer un vrai partenariat entre mon ministère et les associations.

Le mouvement associatif est - nous le savons tous - l'héritier d'une longue histoire, d'une forte mémoire. Il porte en lui ces valeurs d'autonomie, de responsabilité et de solidarité qu'exprime l'expression même d'« éducation populaire ».

Je souhaite que nous trouvions les moyens d'agir ensemble plus efficacement et que la négociation des conventions d'objectifs entre les associations et mon ministère soit un moment fort d'un véritable partenariat contractuel, fondé sur des engagements réciproques, des objectifs clairs et une évaluation commune.

J'en viens maintenant au sport, que les Français pratiquent et aiment à tous les âges : 23 millions de pratiquants, dont plus de la moitié sont licenciés, en témoignent.

Antoine Blondin, qui a si bien parlé du sport comme d'une « même province quels que soient les horizons de départ » et d'un « langage des rêves partagés », écrivait aussi : « C'est la gloire de l'athlétisme et sa moralité qu'aucun verdict n'y soit rendu d'avance, parce qu'il est aussi affaire de cœur, d'intelligence, d'héroïsme. Maintenant, ajoutait-il, place à la volonté. »

En effet, le sport est tout cela : c'est un facteur de santé, évidemment primordial. Il favorise la connaissance et la maîtrise de soi. Il permet l'apprentissage des autres. Le sport est le droit à l'excès, au dépassement de ses limites, qui ne va pas sans un devoir de mesure et sans le respect de l'adversaire, cet autre partenaire. C'est une éthique, individuelle et collective.

S'il ne guérit certes pas tous les maux et ne brise pas toutes les solitudes, le sport, toutefois, est souvent facteur d'identité, d'insertion, d'intégration. C'est une façon d'apprendre à vivre ensemble, à bien vivre ensemble. « L'essentiel, » disait jadis Pierre de Coubertin, « ce n'est pas d'avoir vaincu, c'est de s'être battu. »

C'est dans le respect de ces valeurs, de cette dimension humaine et sociale du sport, que j'entends conduire une politique sportive qui conjugue la recherche de l'excellence et la pratique de la solidarité.

A cet égard, 1992 est, d'abord et avant tout, année olympique.

Avec les jeux d'Alberville, c'est toute la France qui est olympique. C'est une chance pour la France d'accueillir ces jeux d'hiver.

Les sportifs de haut niveau qui représenteront la France dans trente disciplines olympiques doivent aborder les jeux d'hiver et d'été, ainsi que les autres grandes compétitions qui les attendent en 1992, en ayant bénéficié des conditions de préparation les plus propices à l'accomplissement de leurs meilleures performances dans des disciplines exigeantes.

Ces conditions de préparation doivent également être les plus conformes aux ambitions internationales de notre pays. A travers les jeux, c'est en effet l'image de la France qui est en cause.

Signe d'un soutien sans faille au sport de haut niveau, une mesure nouvelle de 50 millions de francs est consacrée aux grandes manifestations sportives, et donc aux jeux Olympiques.

Ces crédits, qui s'ajouteront aux efforts exceptionnels de l'Etat pour l'équipement et le fonctionnement des jeux d'Albertville, seront ventilés au profit des fédérations olympiques par le biais des conventions d'objectifs que l'Etat négocie annuellement avec elles.

Ces conventions sont l'outil privilégié du partenariat du ministère de la jeunesse et des sports avec les fédérations sportives, auxquelles l'Etat, en 1991, a apporté une aide de 1,1 milliard de francs - titre IV et fonds national pour le développement du sport réunis - et auprès desquelles officient 1 659 cadres techniques, ce qui correspond à une subvention supplémentaire de 413 millions de francs.

Je souhaite qu'une « nouvelle donne » caractérise, en 1992, les relations entre l'Etat et le mouvement sportif. J'entends par là une pleine coresponsabilité dans la gestion du sport français. Cela conduira à une adaptation du mécanisme des conventions d'objectifs afin que soient précisés les engagements réciproques de moyens et de résultats, qu'il s'agisse du sport de haut niveau, du développement des pratiques, de l'insertion des jeunes ou de la nécessaire rigueur de gestion.

A ce propos, je souhaite approfondir la réflexion relative à l'actualisation de la loi de 1984, s'agissant en particulier de la nature juridique des clubs professionnels, afin qu'après une concertation renouvelée avec le mouvement sportif le Parlement soit prochainement saisi d'un texte.

Par ailleurs, je reste très attentive à la mise en pratique des conclusions du rapport Sastre et j'ai pris l'initiative d'organiser une table ronde sur les rapports entre le sport et la télévision. En effet, l'intervention financière des médias ne doit pas contrevenir aux règles minimales - tout le monde sera d'accord sur ce point, j'en suis certaine - de l'éthique sportive.

Sur tous ces sujets, je tiens à mettre en œuvre une véritable politique contractuelle et un partenariat renforcé avec le mouvement sportif, notamment dans le cadre de la commission nationale du sport de haut niveau et la gestion des ressources extrabudgétaires du F.N.D.S., le fonds national pour le développement du sport.

S'agissant du F.N.D.S., il me faut préciser un certain nombre de points.

Le F.N.D.S., après des années fastes, connaît des années difficiles, que certains qualifient même de « noires », qui sont liées à la nature aléatoire des enjeux du loto sportif.

Pour 1991, ainsi qu'il en avait pris l'engagement devant le Parlement, M. le ministre délégué au budget a accepté de garantir la compensation du déficit des recettes.

Il a confirmé sa promesse ; à mon tour, je peux donc vous indiquer, mesdames, messieurs les sénateurs, que le manque à gagner du loto sportif sera compensé sur les fonds budgétaires.

M. Paul Loridant. Très bien !

M. François Lesein, *rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.* Quand ?

Mme Frédérique Bredin, *ministre de la jeunesse et des sports.* Dans le collectif, comme il se doit !

Pour 1992, les ressources du F.N.D.S. seront garanties à la même hauteur, soit 830 millions de francs, ce qui est un engagement supplémentaire de l'Etat en faveur du mouvement sportif.

J'ai annoncé cette mesure et M. le ministre délégué au budget l'a confirmée, ce dont je tiens à le remercier. L'Etat s'engage donc à accomplir, en 1992, un effort énorme qu'il nous faut saluer.

Mais, quel que soit cet effort considérable, il ne doit pas nous dispenser de rechercher ensemble les améliorations possibles du système, au bénéfice du sport.

Cette réforme est souhaitée par tous, par vous comme par le mouvement sportif. Le F.N.D.S. doit être réformé, mais il ne pourra l'être qu'avec le mouvement sportif lui-même.

Vous vous souvenez comme moi, mesdames, messieurs les sénateurs, que c'est lui qui a souhaité sa création ; aujourd'hui, sa réforme ne peut s'engager qu'avec son consentement. C'est pourquoi je propose, pour 1992, qu'un groupe de travail se consacre à l'examen approfondi de cette question, de façon à déboucher sur une réforme de fond.

A plus court terme, j'ai confié à l'inspection générale des finances ainsi qu'à l'inspection générale de la jeunesse et des sports une étude sur la gestion et la trésorerie du F.N.D.S., de manière à répondre au mieux aux besoins de trésorerie des fédérations.

Mais il est un autre volet de la politique sportive qui disposera, en 1992, de moyens renforcés : le développement des pratiques sportives de tous.

« Tous les sports pour tous, voilà sans doute une formule que l'on va taxer de follement utopique », notait jadis Pierre de Coubertin. « Je n'en ai cure », ajoutait-il, « je l'ai longuement pesée et scrutée. Je la sais exacte et possible. » On ne saurait mieux dire !

Il s'agit de donner à chacun la chance et les moyens de s'épanouir par le sport, d'aller à la rencontre de nouveaux publics, de ne pas s'en tenir à ce qui est acquis, mais de rendre le sport plus accessible à tous.

Tel est d'abord l'objectif de l'aide apportée aux petits clubs sportifs, qui réalisent sur le terrain, surtout en milieu rural, un travail irremplaçable.

Cette aide, qui était inférieure à 20 millions de francs, en 1991, sera triplée et portée à 60 millions de francs ; en outre, elle sera étendue à toutes les structures - petits clubs comme petites sections de clubs omnisports - qui font de véritables efforts d'animation sportive locale et d'accueil des jeunes comme des moins jeunes.

Comme vous, mesdames, messieurs les sénateurs, je connais bien les difficultés que rencontrent, spécialement en milieu rural, les petits clubs qui veulent financer des déplacements et organiser des manifestations. Avec 40 millions de francs de mesures nouvelles pour 1992, les services départementaux de mon ministère pourront mieux épauler tous ceux qui mènent sur place une action qu'il faut saluer.

Grâce à un crédit de 30 millions de francs, le lancement du ticket-sport permettra, par voie de contrats avec les communes et en coopération avec les associations sportives, d'aider les villes, petites et moyennes en priorité, à accueillir régulièrement, dans les installations sportives locales qui, jusqu'alors, fermaient leurs portes à cette période, les jeunes qui ne partent pas en vacances.

C'est dans le même esprit que mon ministère a financé l'ouverture, cet été, de 118 terrains universitaires et scolaires puis, pendant les vacances de la Toussaint, de 200 installations locales. Cette action sera maintenue dans les grandes villes.

Grâce à un soutien accru, à une incitation financière de l'Etat, le ticket-sport permettra d'étendre partout en France, là où les communes, petites et moyennes, le souhaitent, les expériences réussies de vacances sportives gratuites pour les jeunes, dont quelques communes avaient pris l'initiative, ce dont je les félicite.

Enfin, le ministère de la jeunesse et des sports consacrera à l'achèvement du programme lancé en juin dernier de 1 000 équipements sportifs de proximité, les « J Sports », 100 millions de francs de mesures nouvelles s'ajoutant aux 100 millions de francs déjà obtenus pour 1991 voilà cinq mois, soit, au total, un programme d'équipement de 200 millions de francs sur deux ans pour 1 000 J Sports.

Les 500 premiers J Sports sont en voie d'achèvement et les 500 autres seront réalisés en 1992. Il s'agit, comme vous le savez, d'implanter au cœur des cités, au pied des immeubles, des équipements de toute nature - terrains polyvalents ou terrains de football, pistes de skateboard, murs d'escalade, salles de boxe... - qui soient des espaces d'accès libre, des lieux de rencontre et de convivialité dans les quartiers.

C'est une réponse à l'attente des jeunes qui vivent dans les quartiers les moins équipés et fréquentent, on le sait, très peu les installations classiques. C'est aussi et une réelle contribution à l'effort d'équipement des communes dans les sites qui en ont un grand besoin.

Aux termes des conventions conclues avec les villes, le ministère de la jeunesse et des sports prend à sa charge jusqu'à 100 p. 100 du coût de l'équipement, dans la limite de 300 000 francs, et la commune doit, pour sa part, mettre à disposition les terrains ou les locaux nécessaires.

L'accent a été mis sur la participation des jeunes au choix et à la gestion de ces équipements - j'insiste sur ce point - ainsi que sur la possibilité d'assurer à un jeune par équipement une formation d'animateur, qui sera prise en charge financièrement par le ministère de la jeunesse et des sports.

Du côté des sportifs de haut niveau, auxquels nous avons demandé de parrainer chaque équipement, la réaction a été exemplaire par sa générosité et sa rapidité. Chez les plus

grands athlètes comme chez de jeunes champions, j'ai trouvé une conception exigeante et chaleureuse de la mission du sport, que je tiens, à cette tribune, à saluer à nouveau.

Un mot, enfin, de ce partenaire essentiel que sont, pour le développement du sport, les collectivités territoriales et, au premier chef, les communes.

Je souhaite aller avec elles dans le sens d'un partenariat accru. Je vais, pour cela, demander aux préfets de réunir l'ensemble des partenaires publics, afin qu'ils mènent une réflexion commune sur la politique sportive, que chacun conduit souvent, trop souvent, de son côté. Je vais, par ailleurs, ouvrir la commission nationale du sport de haut niveau à des représentants des collectivités territoriales.

C'est donc un budget réellement ambitieux que je vous soumets. Il appelle la mobilisation de tous ceux qui travaillent et militent pour les jeunes et pour le sport. Il repose sur l'engagement professionnel des agents du ministère de la jeunesse et des sports, et je sais pouvoir compter sur eux. Le succès des actions qui ont été lancées l'été dernier trouve d'abord son fondement dans leur travail, dans leur disponibilité sur le terrain, et ils ont réussi, en très peu de temps, un travail remarquable, prouvant une fois de plus leurs compétences et leurs qualités de militants.

C'est pourquoi je poursuivrai, l'an prochain, la politique de renouveau du service public lancée dans mon ministère : l'informatisation des services bénéficiera de 12,2 millions de francs supplémentaires, la formation continue de 2 millions de francs de mesures nouvelles et la revalorisation de la situation des personnels, l'institut national du sport et de l'éducation physique compris, d'une enveloppe globale de près de 6 millions de francs.

André Malraux le disait : « Une civilisation de l'homme seul ne dure jamais très longtemps. » C'est une façon de dire qu'il n'est d'autre choix que de refuser la montée des égoïsmes et d'investir dans un avenir solidaire.

Ma démarche est, je l'espère, à l'opposé du laisser-faire, qui laisse s'effilocher jour après jour ce qui tient les hommes ensemble, les générations ensemble. Elle est de faire vivre, pour tous, ces valeurs par lesquelles le sport se fait éthique de la vie en commun et de multiplier pour les jeunes les chances d'une vie pleine de promesses.

Les idées ne manquent pas. Restent la volonté et avec elle les moyens d'aller de l'avant qu'exprime le projet de budget que je soumets à votre approbation. *(Applaudissements sur les travées socialistes. - M. le rapporteur pour avis applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Paul Caron, *rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.* Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, les crédits du ministère de la jeunesse et des sports augmenteront, en 1992, de plus de 10 p. 100, ce qui peut paraître important.

Toutefois, en tant que rapporteur de la commission des finances, je crois devoir signaler à Mme le ministre que, contrairement à ce que laisse entendre la plaquette de présentation du budget éditée par son ministère, il ne me paraît pas possible de faire état, au-delà des 10,13 p. 100 indiqués, d'une augmentation des crédits de 14 p. 100 par rapport à la loi de finances de 1991 régulée.

En effet, on ne peut à la fois tenir pour non avenu le vote du Parlement lorsqu'on procède à des annulations de crédits au mois de mars et, par la suite, demander à ce même Parlement de s'émerveiller lorsqu'on rétablit tout ou partie des crédits antérieurement annulés... et qui le seront peut-être à nouveau dans trois mois, ou avant.

Au-delà de cette question de présentation et de respect de la volonté du Parlement, le Sénat a de la mémoire ; c'est pourquoi j'ai dressé un tableau de l'évolution du budget de la jeunesse et des sports depuis 1982. Vous le trouverez dans mon rapport écrit.

Il apparaît que, en francs contants, de 1983 à 1992 inclus, le budget de la jeunesse et des sports a diminué de 7,9 p. 100.

L'appréciable augmentation obtenue cette année marque bien un coup d'arrêt après le budget médiocre de 1991, mais elle ne peut effacer d'un seul coup l'érosion du niveau des crédits. Cela explique, en partie, la réserve de la commission des finances à l'encontre de ce budget.

Vous m'objecterez sans doute que le recours aux ressources du fonds national de développement du sport, le F.N.D.S., comble une partie de ce retard.

Ce raisonnement n'est que partiellement recevable. En effet, depuis plusieurs années, les ressources du F.N.D.S. sont en chute libre, en raison, essentiellement, de la désaffection des joueurs à l'égard du loto sportif.

Il est vrai que le Gouvernement compense par une subvention en provenance du budget général le manque à gagner du F.N.D.S. par rapport aux prévisions de la loi de finances : telle est la bonne surprise que M. le ministre du budget vient annoncer chaque année aux parlementaires inquiets.

Cette année, le budget général devra apporter plus de 200 millions de francs au F.N.D.S., ce qui, sur 830 millions de francs de recettes prévues par le ministre du budget, représente près de 25 p. 100 et pose donc un problème structurel et non plus de simple équilibre.

Vous nous avez dit tout à l'heure, madame le ministre, que M. Charasse avait fait à nouveau cette promesse à l'Assemblée nationale. Mais le montant de cet abondement reste très aléatoire ! Cette intervention attendue et inévitable du ministre du budget évoque pour moi le numéro d'un illusionniste sans illusions devant un public qui connaîtrait son numéro « par cœur » et qui, lassé d'avoir attendu près d'un an la sortie du lapin du chapeau, bâillerait au lieu d'applaudir. D'autant que les lapins ont le poil terne à Bercy, où, de gel de crédits en annulations budgétaires, les priorités de la jeunesse et des sports ont souffert en attendant la fin du numéro.

C'est pourquoi je vous proposerai, aujourd'hui, de ne pas rejouer pour nous une énième fois ce scénario désuet, mais plutôt d'y renoncer.

Mettez en place sans délai avec les fédérations sportives une concertation à laquelle seraient associés les rapporteurs spéciaux et les rapporteurs pour avis des deux assemblées.

Il faut repenser totalement le F.N.D.S. qui, sans apporter tout le « plus » qui avait justifié sa création, handicape, par le rythme de ses encaissements et l'arrivée tardive de la subvention d'équilibre salvatrice, les financements qu'il doit faciliter.

Cette année, par exemple, une très importante partie de ses fonds n'a-t-elle pas servi prioritairement au financement des équipements sportifs pour les jeux Olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie, au détriment des subventions dues aux fédérations sportives qui préparent ces mêmes jeux Olympiques ?

Malgré cela, il a été impossible de verser, en 1991, au comité d'organisation des jeux Olympiques, le C.O.J.O., les 193 millions de francs d'avances remboursables qu'il était en droit d'attendre. Le C.O.J.O. n'a reçu, à ce jour, que 8 millions de francs.

Telle est une des constatations faites par la commission des finances du Sénat lors du contrôle budgétaire mené depuis le printemps sur la préparation des jeux Olympiques.

Une délégation de la commission s'est d'ailleurs rendue sur les sites olympiques, à la fin du mois de septembre. Cette investigation me conduit à formuler aujourd'hui, au nom de la commission des finances, le souhait que l'actuelle discussion budgétaire permette de tracer les grandes lignes de règlement des derniers problèmes qui se posent aux organisateurs des jeux Olympiques.

J'en prendrai un exemple. Il faut, dès à présent, que l'avenir de la piste de bobsleigh soit défini avec précision. Vous m'avez indiqué, madame le ministre, lors d'un entretien récent - dont je vous remercie à nouveau - que l'Etat accorderait une subvention supplémentaire de 600 000 francs par an, durant trois ans, à la fédération des sports de glace pour qu'elle finance le coût de son entraînement sur ladite piste. Je ne vous cache pas que, d'après les renseignements que j'ai obtenus, ce montant m'apparaît insuffisant. Il devrait, pour le moins, être complété par la création d'un ou de plusieurs postes budgétaires liés au fonctionnement de cette piste.

Il faut souligner aussi que les études du coût d'exploitation doivent encore subir l'épreuve de la réalité. Cela me conduit à rappeler que le déficit de 2 millions de francs prévu n'est encore qu'une hypothèse.

Il ne faudrait pas laisser la commune concernée, c'est-à-dire Mâcot-la-Plagne, ni le département ou la région avec ce problème difficile à régler. L'Etat ne doit pas être « le pre-

mier partenaire officiel des jeux Olympiques », comme le répètent les brochures de la délégation interministérielle, seulement jusqu'au 23 février 1992. Il doit aussi assumer sa part des retombées positives ou négatives des jeux, au-delà du mois de février.

Je sais que vous êtes très préoccupée, madame le ministre, par la question du devenir de cette piste, qui a exigé un investissement de plus de 230 millions de francs. Vous saurez donc m'entendre.

J'en viens maintenant à un thème qui vous tient à cœur : l'aménagement du temps de l'enfant.

L'expérience entreprise depuis 1987 est, de l'avis de tous, intéressante et très positive. En 1992, elle concernera plus de 2 200 000 enfants.

La réussite même de cette expérience appelle une question : pourquoi ne pas faire profiter tous les enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège, et même au lycée ?

Vous êtes, à juste titre, très attentive au respect des horaires obligatoires d'éducation physique et sportive, en l'occurrence cinq heures par semaine. Or, deux heures et demie seulement, en moyenne, sont effectivement assurées.

Le budget de l'éducation nationale est le plus important en volume, cette année. La part réduite consacrée à l'éducation physique constitue un mauvais résultat dont nous n'avons pas à être particulièrement fiers.

Il faudra aussi cesser de comptabiliser les temps de trajet pour se rendre sur le stade, à la piscine ou à la patinoire comme étant déjà des heures d'éducation physique. A titre de comparaison, accepterait-on que le temps pris pour se rendre à l'école soit décompté, par exemple, des heures de mathématiques, de français ou d'histoire ?

Il serait donc souhaitable que le ministère de l'éducation nationale prête à votre action toute l'attention qu'elle mérite et se fixe des délais pour atteindre les horaires légaux.

A ce propos, pouvez-vous, madame le ministre, prendre les mesures nécessaires pour que le plus grand nombre de chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive puissent accéder au corps des professeurs d'E.P.S. ?

La commission des finances du Sénat soutiendra votre action dans tous ces domaines.

S'agissant du chapitre 66-50, relatif aux crédits d'équipements sportifs décentralisés, je crois savoir que M. le ministre chargé du budget souhaiterait voir son dépérissement, voire sa disparition.

Vous imaginez, madame le ministre, que les parlementaires ont un sentiment tout différent ! Cela a été démontré récemment, à l'Assemblée nationale, puisque 28 millions de francs de crédits supplémentaires ont été inscrits à ce chapitre à la suite d'une initiative parlementaire.

Pour autant, je tiens à préciser tout de suite qu'il ne s'agit pas, à l'avenir, de s'en remettre, pour ce chapitre, à la générosité des commissions des finances des deux assemblées.

Depuis la rédaction de mon rapport, j'ai appris qu'il était question que ce chapitre 66-50 fasse l'objet d'un arrêté d'annulation de crédits de 1 600 000 francs en autorisations de programme et de 805 000 francs en crédits de paiement. Qu'en est-il exactement, madame le ministre ?

L'Etat doit se souvenir de ce que les collectivités territoriales font pour le sport, directement ou par l'intermédiaire des associations. Il leur arrive d'assumer des charges qui pourraient être qualifiées d'indues, ce qui aide bien l'Etat. Au-delà du sport, l'enseignement supérieur en constitue un exemple très actuel.

Enfin, je veux aborder un point particulier qui me tient à cœur et qui concerne le sport automobile.

J'ai noté, madame le ministre, que vous aviez été interrogée, à l'Assemblée nationale, sur les écuries Ligier et Larrousse. Vous avez alors signalé qu'un dossier très complet devait vous être remis sur ce sujet. J'aurai donc plaisir à le consulter avec vous pour connaître le total des sommes que reçoivent ces deux équipes, comme les autres écuries du sport automobile, d'ailleurs.

Le F.N.D.S., la S.E.I.T.A., la Française des jeux, la société Elf et d'autres généreux donateurs publics, que vous ne manquerez pas de m'indiquer, seraient chaque année plus ou moins lourdement priés de verser leur obole. Nul doute que vous souhaitez introduire un peu de transparence dans ce dossier !

Pour ma part, je me permets de suggérer, au vu du montant total des subventions publiques allouées, que l'on compare les résultats en championnat des diverses équipes et que l'on verse à celles-ci une subvention proportionnée à ces résultats, même s'il faut opérer une redistribution de la manne publique.

En conclusion, madame le ministre, je tiens à vous dire que j'ai apprécié l'effort de présentation budgétaire que vous avez personnellement consenti pour rendre ce budget plus lisible.

J'aurais été tout à fait content de recevoir, en outre, une grille comparative de lecture pour passer d'une présentation à l'autre, avec l'indication des montants transférés par chapitre et par article.

Il est vrai que tout changement de présentation des crédits budgétaires constitue, l'année de sa mise en place, un handicap en ce qu'il empêche des comparaisons à structure constante avec les années antérieures ! Je me suis parfois demandé si cette conséquence apparente du changement de nomenclature n'en était d'ailleurs pas plutôt la motivation profonde. Mais, dans le cas présent, je ne veux pas le croire.

J'attire, enfin, votre attention, madame le ministre, sur les questions posées par les associations et sur l'inquiétude qu'elles expriment, malgré un budget qui leur semble favorable.

Tout d'abord, je me joins à elles pour dénoncer le retard pris, cette année, à verser leurs subventions et pour vous demander de préciser où se situent et pour quels montants, dans chaque cas, les crédits correspondant à la formation des animateurs et ceux des centres de vacances et de loisirs.

Je n'ai pu, madame le ministre, dans le temps qui m'était imparti, traiter de toutes les questions qui me tenaient à cœur. Si je n'ai pas souligné toutes les évolutions positives de crédits, je constate cependant avec plaisir qu'elles sont nombreuses, cette année ; elles figurent d'ailleurs dans mon rapport écrit.

Ce budget, madame le ministre, est votre premier budget. Il est empreint d'optimisme. Nous souhaitons que se concrétisent les bonnes intentions qu'il contient au-delà de l'année 1992, mais, pour l'immédiat, nombre d'incertitudes demeurent.

En tant que rapporteur de la commission des finances, il m'incombait d'insister sur les interrogations qui ont amené celle-ci à s'en remettre à la sagesse du Sénat pour le vote sur les crédits de la jeunesse et des sports dans le projet de loi de finances pour 1992. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. François Lesein, *rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.* Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, le projet de budget de la jeunesse et des sports pour 1992 nous est présenté, cette année, par un ministère de plein exercice.

La création d'un ministère autonome de la jeunesse et des sports paraît coïncider avec la volonté d'insérer plus nettement son action dans les politiques gouvernementales tendant à la réduction des inégalités et au développement de la solidarité.

En témoigne la nette orientation de l'action du nouveau ministère en faveur de la jeunesse, plus spécialement de l'insertion sociale des jeunes. L'intitulé de nombre de mesures dont le budget pour 1992 doit assurer la mise en place l'atteste : « Projets J », « Points J », « Temps J », « J Sports », « Ticket J Sport ».

En témoigne aussi la participation active du ministère de la jeunesse et des sports aux actions et aux dispositifs mis en place au titre de la politique de la ville.

Cette orientation n'est pas, en elle-même, critiquable. Mais le rapporteur que je suis souhaite, pour sa part, que le ministère de la jeunesse n'oublie pas qu'il est aussi celui des sports.

Certes, le sport est un moyen d'insertion sociale important, mais ce n'est pas là sa seule finalité, ni la seule justification du soutien public dont il bénéficie. Il a un rôle d'épanouissement à jouer pour tous. La pratique sportive concerne plus de trois Français sur cinq, même s'ils ne sont pas tous « jeunes », même s'ils ne sont pas tous « en difficulté ».

En outre, il convient de ne pas oublier non plus, à la veille d'une année olympique, que le ministère doit aussi pourvoir aux moyens nécessaires pour que la France tienne sa place lors des compétitions internationales.

Le projet de budget de la jeunesse et des sports s'élève, pour 1992, à 2 836 millions de francs, contre 2 575 millions de francs en 1991, soit une progression de 10,13 p. 100. Il n'atteint malgré tout que 0,21 p. 100 du budget de l'Etat, ce qui semble toujours insuffisant.

Les moyens des services, au titre III, n'augmentent que de 1,4 p. 100 et confirment la suppression de 104 postes. Les crédits d'interventions publiques, au titre IV, augmentent, eux, de 27,6 p. 100.

Une nouvelle nomenclature des chapitres jeunesse et sports du titre IV est établie afin de mieux identifier les grandes actions du ministère, mais cela rend plus difficile le suivi des actions par rapport aux années précédentes.

Les dépenses en capital au titre des équipements de l'Etat diminuent de 11,8 p. 100. Quant aux subventions d'équipement des collectivités locales, qui avaient diminué de 22 p. 100 en 1990 et de 45 p. 100 en 1991, elles progressent, dans le projet pour 1992, de plus 30 p. 100 en crédits de paiement. Est-ce là un rattrapage pour 1991 ?

Je note également que les autorisations de programme diminuent de près de 50 p. 100, ce qui laisse entrevoir de graves difficultés pour le futur.

Les prévisions de recettes pour le F.N.D.S. sont maintenues au montant de 1991 soit 830 millions de francs. Les ressources du fonds national pour le développement de la vie associative, le F.N.D.V.A., n'augmentent que de 4,3 p. 100. Il est prévu 24 millions de francs en 1992, contre 23 millions de francs en 1991.

Il convient de rappeler que, dans le cadre des mesures de régulation budgétaire, 90 millions de francs de crédits du budget de la jeunesse et des sports ont été annulés en 1991, notamment les crédits d'interventions publiques, qui ont diminué de 8,2 p. 100. La progression de cette année pourrait ne constituer qu'un rattrapage de ces économies et de la faiblesse des crédits consacrés à la jeunesse et aux sports depuis de trop nombreuses années.

Quels sont les principaux aspects positifs de ce budget ?

En matière de jeunesse, trois actions prioritaires bénéficient de mesures nouvelles.

Tout d'abord, le réseau d'information de la jeunesse comprend aujourd'hui trente C.I.J. et plusieurs centaines de bureaux d'information de la jeunesse. Ce sont 13 800 000 francs de mesures nouvelles qui sont dégagés pour démultiplier cette action d'information.

L'aide à l'initiative des jeunes est un facteur contribuant à l'insertion sociale des jeunes : 90 millions de francs de mesures nouvelles doivent permettre de soutenir 20 000 projets en 1992. De même, 12 400 000 francs seront consacrés à l'apprentissage d'une citoyenneté active par création de 500 conseils d'enfants. Vous en avez parlé tout à l'heure, madame le ministre.

La politique d'aménagement du temps de l'enfant, l'A.R.V.E. est poursuivie. Pour 1992, c'est une mesure nouvelle de 21 millions de francs qui est inscrite. Elle doit permettre d'atteindre 2 200 000 enfants dans 4 900 communes, contre 1 800 000 enfants pour 3 700 communes en 1991.

Le renouvellement à 100 p. 100 des contrats traduit la satisfaction de tous les partenaires, qui notent des retombées positives à cette action : réduction de l'écart entre les élèves les plus exposés à l'échec et les autres et amélioration des comportements des enfants.

Je dois toutefois, concernant l'A.R.V.E., souligner à la fois la dégressivité de l'aide de l'Etat dans le budget de cette action - nous en sommes à 95 francs par élève, après être partis de 170 francs - et la non-participation du ministère de l'éducation nationale au financement de l'A.R.V.E.

Je me félicite que, cette année, le financement de l'A.R.V.E. soit entièrement assuré par des crédits budgétaires.

En revanche, un chapitre ne voit pas ses moyens augmenter suffisamment, celui de la vie associative.

En effet, le nombre des postes Fonjep est maintenu à son niveau de 1990 et le taux de participation stagne à 43 000 francs par poste annuel, comme en 1991.

Les ressources du F.N.D.V.A. croissent trop faiblement pour espérer une action efficace quant à l'insertion sociale et à la réduction des inégalités.

En ce qui concerne le sport, 1992 sera l'année des jeux Olympiques ; 50 millions de francs de mesures nouvelles seront consacrés à la préparation des sportifs de haut niveau.

L'opération « équipements sportifs de proximité » a démarré en 1991 ; 531 projets seront terminés cette année.

Il s'agit d'implanter 1 000 équipements sportifs d'ici à la fin de l'année 1992 pour faciliter l'insertion sociale des jeunes des quartiers défavorisés et des zones rurales sous-équipées, les quartiers faisant l'objet d'une action de développement social de quartier étant prioritaires.

Ces projets sont réalisés en partenariat avec les communes et avec la participation des jeunes qui sont associés à la gestion et à l'animation. Ces dispositions ont été prises pendant l'été 1991 pour favoriser l'accès aux loisirs des jeunes habitant les quartiers retenus dans le cadre de la politique de la ville.

Cette opération bénéficie de 85 millions de francs de mesures nouvelles ; on peut s'étonner de la voir affectée uniquement sur le secteur sport, alors qu'en 1991 elle a été répartie sur les deux secteurs.

Je remarque que c'est une part importante - elle passe de 130 millions de francs à 165 millions de francs en 1992 - prise par le ministère de la jeunesse et des sports dans la politique de la ville.

Les petits clubs vont bénéficier de 44 millions de francs de mesures nouvelles pour adapter la pratique sportive au plus grand nombre, assister les phases de démarrage et soutenir l'animation sportive.

L'action en faveur du sport de masse se trouve obérée par des actions nécessaires mais relatives à l'insertion sociale des jeunes des quartiers difficiles, nous venons d'en parler.

Si le rôle social du sport est important, il n'est pas le seul.

Dans les crédits affectés à la promotion du sport, on note avec satisfaction que 30 millions de francs sont consacrés au « ticket-sport » destiné à donner aux exclus du monde sportif la possibilité d'accéder financièrement à la pratique sportive, à l'achat de matériel, de petits équipements et même à l'entrée aux spectacles sportifs.

La politique de conventions d'objectifs avec les fédérations sportives se poursuit, mais les subventions qui seront accordées en 1992 seront fonction, d'une part, des résultats de 1991 et, d'autre part, des ressources effectives du F.N.D.S. Le ministère entend être plus vigilant dans le contrôle des sommes versées au titre de ces conventions, notamment en matière d'application des mesures de lutte contre le dopage, ce dont on se félicite.

Les crédits du F.N.D.S. affectés au sport de masse n'augmentent que de 5,4 p. 100.

Le statut fiscal et social du sportif de haut niveau fait l'objet d'études de la part de la commission nationale, ce qui constitue un autre point positif. La commission du suivi des sportifs de haut niveau disposera, cette année, de 183,5 millions de francs, soit une augmentation de 5,7 p. 100, pour les aides personnalisées et les conventions d'insertion.

En matière de dopage, les textes relatifs à la définition des produits dopants, ainsi que ceux qui concernent les contrôles prévus par la loi n° 89-432 sont parus. La loi sera applicable après parution du décret relatif aux dispositions obligatoires que les fédérations doivent adopter dans leur règlement. Ce n'est pas facile de faire payer les fédérations. Nous en avons eu un exemple récent avec le basket-ball.

En 1990, 6 500 contrôles ont été effectués en 1991 : 8 000. Il est prévu d'en effectuer 9 000 en 1992, année olympique. Est-ce suffisant ? L'objectif des 14 000 contrôles annuels prévus est encore loin. Les moyens financiers sont reconduits, pour 17 millions de francs.

Cependant, il existe des points noirs, madame le ministre. J'en relève essentiellement trois.

D'abord, les crédits affectés aux équipements sont en diminution.

Pour 1992, 88 p. 100 des autorisations de programme destinées aux subventions d'équipement aux collectivités locales sont affectées aux équipements de proximité et 100 p. 100 de

ces autorisations de programme semblent figurer en mesures nouvelles des crédits de paiement pour 1992. La croissance des crédits de paiement tient en fait au financement des équipements de proximité : il est donc inquiétant pour des élus de constater la diminution des crédits destinés aux équipements. Ils semblent avoir été confortés lors de l'examen de votre projet de budget à l'Assemblée nationale. Vous nous répondrez peut-être tout à l'heure, madame le ministre.

Deuxième point noir, les mesures nouvelles, d'un total de 179,4 millions de francs, traduisent bien les priorités du ministère de la jeunesse et des sports, mais elles paraissent assorties, comme l'an dernier, de mesures d'économies présentées comme un ajustement aux besoins résultant d'une « redéfinition des programmes d'action dans le domaine du sport » pour un montant de quelque 67 millions de francs. Qu'en est-il réellement, madame le ministre ?

La situation du fonds national de développement du sport est préoccupante, c'est là le troisième et le plus gros point noir. Vous l'avez d'ailleurs signalée parmi vos préoccupations les plus importantes, tout à l'heure.

Les prévisions de recettes pour 1991 n'atteignent pas 640 millions de francs contre 830 millions de francs prévus dans le projet de loi de finances.

Les moyens extrabudgétaires mis à la disposition du sport sont lourdement grevés par les aléas qui pèsent sur les recettes affectées au F.N.D.S.

On note une désaffection croissante des joueurs pour le loto sportif : au 30 juin 1991, seules 34 p. 100 des recettes avaient été encaissées ; étant donné les règles de fonctionnement du compte, qui veulent que les crédits ne puissent être consommés qu'une fois les recettes comptabilisées, peu d'opérations peuvent être engagées ou de subventions versées. La plupart des fédérations en subissent les conséquences dans leur gestion de trésorerie, et ont d'importants frais financiers.

Votre action, madame le ministre, a permis l'exception à cette règle pour les derniers mois de cette année, nous y sommes sensibles, mais, pour les fédérations, cela reste tardif.

Nous notons avec satisfaction votre souhait de mener une réflexion avec l'ensemble des partenaires pour examiner ce problème des ressources du F.N.D.S. ; en effet, une telle évolution des ressources appelle une réaction de la part du Gouvernement qui pourrait inscrire dans le budget même, et non pas dans le collectif de fin d'année, qui est bien tardif, les fonds qui, de toute évidence, ne peuvent provenir du loto sportif.

J'en arrive à ma conclusion, nous nous réjouissons, bien sûr, d'enregistrer une augmentation générale sensible du projet de budget qui autorise un certain nombre de mesures très positives, pour la jeunesse notamment.

Nous déplorons la suppression de 104 postes budgétaires, dont 43 au niveau de l'action sportive.

Concernant les jeux Olympiques, il ressort des investigations menées par la commission des finances - M. Caron en a parlé tout à l'heure - et la commission des affaires culturelles que des incertitudes demeurent sur la bonne fin financière de certaines opérations. L'Etat, premier partenaire des jeux Olympiques d'Albertville, a encore des engagements à tenir comme le versement des avances remboursables au C.O.J.O. au plus tard en janvier 1992, et non dans le collectif de fin d'année 1992 - nous pouvons l'espérer pour le C.O.J.O. Il a aussi le devoir de s'impliquer dans les difficultés des collectivités locales concernées par ces jeux Olympiques.

Cependant, le vrai problème reste l'incohérence du système des prélèvements sur les jeux pour alimenter le F.N.D.S. ; par exemple, pour 1990, sur un chiffre d'affaires de 18 milliards de francs, 9,4 milliards de francs vont aux joueurs, 1,8 milliard de francs vont à la Française des jeux et à ses courtiers, le reste va aux caisses du ministère des finances, pour une grosse part, et au F.N.D.S.

Sur les 18 milliards de francs mentionnés restent donc 6,8 milliards de francs environ, dont plus de 6 milliards de francs pour l'Etat, 600 millions de francs pour le F.N.D.S. et 60 millions de francs pour le sport automobile.

Nous savons qu'il ne s'agit pas de mauvaise volonté de la part de votre ministère, madame le ministre, mais il est indispensable que des solutions administratives soient trouvées pour que le climat d'anxiété dans lequel évolue actuellement le mouvement sportif soit dissipé.

Je voudrais reprendre, en conclusion, une déclaration de M. Nelson Paillou, président du Comité olympique français : « Ce qui nous navrerait, c'est que, au moment où l'amélioration du budget permet aux militants du sport de renouer avec l'espérance des difficultés d'ordre réglementaire ou administratif viennent inexorablement reculer la sortie du tunnel. »

La commission des affaires culturelles pense que son avis très réservé s'adresse plus au ministère du budget qu'au vôtre, madame le ministre de la jeunesse et des sports.

La commission demande avec insistance une convention différente avec la Française des jeux et avec le P.M.U. - pour ce qui concerne le F.N.D.V.A. Elle vous demande d'organiser conjointement avec M. le ministre chargé du budget une réunion avec la Française des jeux, le P.M.U., les rapporteurs de l'Assemblée nationale et du Sénat de votre budget et le monde sportif, avant le collectif budgétaire de 1991.

Dans le cas où ce vœu serait exaucé, elle s'en remettrait à la sagesse du Sénat quant à vos propositions budgétaires. Au cas où cette réunion ne pourrait se tenir qu'après le collectif budgétaire, c'est un avis défavorable que donnerait la commission des affaires culturelles.

Madame le ministre, la balle est dans votre camp, peut-être plus dans le camp de M. le ministre chargé du budget ; nous attendons votre réponse. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R..)*

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- Groupe du rassemblement pour la République, 24 minutes ;
- Groupe de l'union centriste, 18 minutes ;
- Groupe socialiste, 17 minutes ;
- Groupe communiste, 5 minutes ;
- Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 5 minutes.

La parole est à M. Prouvoyeur.

M. Claude Prouvoyeur. Madame le ministre, pour tout le monde, votre projet de budget passera, de 1991 à 1992, de 2,57 milliards de francs à 2,84 milliards de francs, soit une augmentation de 10,13 p. 100.

Certains estiment qu'il s'agit là d'un des meilleurs budgets pour la jeunesse et les sports depuis vingt-cinq ans. Je serai, et mes amis avec moi, beaucoup plus critique. Il serait même possible de dire que, compte tenu des annulations de crédits qui ont porté sur 90 millions de francs par rapport au budget voté de 1991, votre dotation augmente encore bien davantage. Si les annulations de crédits avaient été encore plus importantes, votre budget serait, bien sûr, le plus beau de toute l'histoire administrative française !

En réalité, votre projet de budget consent deux efforts de nature bien différente : la quasi-totalité de son augmentation provient du côté social de vos attributions ministérielles, le solde revenant tout de même à la préparation des jeux Olympiques.

C'est sur ces bases qu'il est loisible de s'interroger sur la vision à long terme qu'a le Gouvernement auquel vous appartenez du développement du sport en France et de son environnement.

En effet, bien que votre ministère ait été élevé à la dignité de ministère de plein exercice, force est de constater que les impératifs de la politique gouvernementale en font davantage une annexe du ministère des affaires sociales et de l'intégration. Nous savons tous qu'il s'agit là d'une préoccupation à la mode qui fait de votre projet de budget un exercice également à la mode, tout à fait dans l'air du temps.

Parmi vos crédits budgétaires figurent, entre autres, ceux qui sont destinés aux terrains de proximité et les aides aux projets des jeunes, pour un montant de 170 millions de francs. Certes, c'est moins que les 4 milliards de francs que M. Jospin a attribués aux lycéens après leurs quelques manifestations, mais c'est tout de même beaucoup pour des projets qui resteraient, semble-t-il, à définir. Madame le ministre, je suis convaincu que, tout à l'heure, vous nous apporterez quelques précisions à ce sujet.

En revanche, dans ce projet de budget, les crédits pour l'encadrement des jeunes sont en baisse. Vous connaissez dans ce domaine l'inquiétude des organisations et associations qui s'y consacrent. Les crédits, en effet, en provenance du fonds interministériel de la formation professionnelle et de promotion sociale pour financer la formation des animateurs professionnels ont été supprimés. Par ailleurs, les crédits pour les échanges de jeunes sont, là aussi, en diminution, et cela ne va pas véritablement dans le sens de l'Europe de 1993.

Je ne rappellerai que pour mémoire votre offrande à la diminution des effectifs de la fonction publique, qui porte sur 104 postes en 1992 après que votre prédécesseur l'a fait porter sur 88 postes en 1991. Faut-il préciser que, sur ces 104 postes, plus de 40 relèvent du secteur de l'encadrement des activités physiques et sportives ?

Enfin, s'agissant de la vie associative, là non plus les financements ne suivent pas puisque le fonds national de développement de la vie associative semble avoir perdu 7 millions de francs, passant de 31 à 24 millions de francs. C'est ce qui apparaît, en effet, à l'examen de la nouvelle répartition budgétaire des crédits. Je rejoins d'ailleurs sur ce point les conclusions du rapporteur de la commission des finances : il aurait fallu nous livrer la clé des transferts de chapitre budgétaire à chapitre budgétaire de façon que nous puissions suivre l'évolution des crédits de 1991 à 1992.

Par ailleurs, je remarque qu'aucune mesure d'allégement fiscal en faveur des associations n'est prévue. Or vous connaissez leur attachement à ce type de problème, notamment en matière de taxe sur les salaires.

Je m'interroge également sur le respect du Gouvernement à l'égard des améliorations budgétaires d'inspiration parlementaire : 8 millions de francs prévus en 1991 pour encourager la vie associative ont été supprimés par la voie réglementaire des annulations de crédits. Je vous serais reconnaissant, madame le ministre, de nous préciser si ces crédits figurent dans le budget pour 1992.

Au plan strict de l'avenir - mais l'avenir intéresse-t-il vraiment ce Gouvernement puisque, en tout état de cause, il ne lui appartient peut-être pas ? - les autorisations de programme pour les équipements sportifs diminuent de 35 p. 100.

Mais cette baisse est malheureusement inévitable lorsque l'on sait que vos crédits représentent moins de 0,20 p. 100 du budget général si l'on fait abstraction des mesures prises qui seraient mieux inscrites du reste dans le budget du ministère de la ville que dans le vôtre.

Pour conclure, madame le ministre, ce n'est pas le meilleur budget depuis vingt-cinq ans que vous nous présentez, mais vous n'en êtes pas responsable. Vous êtes, je le reconnais bien volontiers, tributaire des dotations budgétaires qui vous sont accordées par le ministère de l'économie et des finances.

Si vous m'y autorisez, je qualifierai davantage ce budget de budget « hip-hop » pour reprendre une expression qui s'insère parfaitement dans le paysage culturel ambiant qui pourrait être celui d'un « grand ministère du verbe et de l'incantation », doté éventuellement d'un « secrétariat d'Etat à l'apparence », au sein duquel vous pourriez retrouver un certain nombre de vos collègues exerçant dans les domaines sociaux, culturels, éducatifs, à la ville ou à la campagne.

M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, M. Lesein, s'en est remis à la sagesse du Sénat sur ce budget, en attendant qu'un certain nombre d'explications lui soient données. Dans leur sagesse infinie, mes collègues du groupe du R.P.R. ne sauraient adopter vos crédits en l'état et en proposent donc le rejet. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Mme Hélène Luc, retenue en province pour des raisons familiales, m'a demandé de présenter la position du groupe communiste et apparenté sur le budget de la jeunesse et des sports pour 1992.

Compte tenu du temps de parole trop bref qui est imparti à notre groupe, je consacrerai l'essentiel de cette première intervention à la question du sport. Je précise d'emblée que nous faisons nôtres les analyses et les conclusions de l'excellent rapport présenté, au nom de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, par mon ami M. Georges Hage. Son avis est, comme à l'accoutumée, très autorisé et permet de porter sur votre budget l'appréciation qui convient, madame le ministre. M. François Lesein, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles au Sénat, a d'ailleurs repris bon nombre de ses remarques.

En cette veille d'année olympique au cours de laquelle la France est appelée à jouer un rôle de premier plan en tant que pays à la fois organisateur et participant, le moins que l'on puisse dire est que votre budget ne peut pas figurer au palmarès de ceux qui portent la marque d'une politique ambitieuse pour le sport.

Il est, en effet, très loin de répondre aux besoins, aux enjeux et aux fonctions de cette activité humaine fondamentale. S'élevant tout juste à 0,2 p. 100 du budget global, la part allouée au sport est dérisoire. Quant à la hausse de 10 p. 100 par rapport à l'année dernière dont il est fait grand cas, il importe de la relativiser car elle s'applique à des sommes très faibles.

Nous devons également comparer cet engagement étriqué de l'Etat avec les 28 millions de Français qui pratiquent un sport, dont 13 millions de licenciés regroupés au sein de 280 000 associations sportives.

Où en serait-on s'il n'y avait pas, pour animer ce grand mouvement, l'apport important des collectivités territoriales - je songe notamment aux conseils généraux de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne - ainsi que toute la compétence et le dévouement des dirigeants sportifs dont le bénévolat a été estimé, par une étude récente, à quinze ou vingt fois le montant annuel de l'effort consenti par l'Etat en faveur du sport ?

Après les importantes annulations de crédits initialement affectés aux fédérations sportives en 1991 sous couvert de la guerre du Golfe, près de 70 p. 100 des mesures nouvelles inscrites pour 1992 concernent les dispositifs d'insertion des jeunes par l'activité physique, les loisirs et les vacances.

Ce choix politique d'inscrire le budget du sport dans la réalisation d'objectifs du ministère de la ville traduit une orientation gouvernementale inquiétante, car elle prive le mouvement sportif d'un levier essentiel pour son essor et son rayonnement. Combien de trésoreries de fédérations sont « dans le rouge », madame le ministre, faute de moyens suffisants ?

A côté de certaines dispositions nouvelles en faveur des jeux Olympiques, pour un montant de 50 millions de francs, et de crédits supplémentaires au bénéfice des petits clubs, pour un montant de 44 millions de francs, ce sont cent quatre postes budgétaires supplémentaires qui sont supprimés parmi lesquels quarante-trois postes d'encadrement dont le rôle majeur dans la formation et la promotion des sportifs est pourtant essentiel.

Pour les équipements sportifs, les autorisations de programme diminuent de 35 p. 100 au bénéfice d'équipements de proximité. Quant au F.N.D.S. destiné à pallier, par des ressources extrabudgétaires, le désengagement de l'Etat, on en mesure chaque année le caractère aléatoire. L'écart entre les recettes escomptées et celles qui sont perçues ne cesse de croître.

L'opposition au F.N.D.S. des sénateurs du groupe communiste et apparenté reste entière, car ce mode de financement est contraire aux intérêts des sportifs.

J'ai été attentive à vos engagements sur ce sujet, madame le ministre. Mais seront-ils réellement honorés ? De toute façon, il faut, nous semble-t-il, revoir le fonctionnement du F.N.D.S., et ce très rapidement.

Madame le ministre, nous aurions pu espérer que la transformation d'un secrétariat d'Etat en ministère de plein exercice s'accompagnerait de l'élan nouveau dont le sport a tant besoin dans notre pays. Nous ne constatons qu'une hausse en trompe-l'œil et un budget très insuffisant qui, de plus, revêt des allures marquées d'animation sociale, ce qui correspond à un détournement d'objectif.

Avec les représentants du monde sportif, les sénateurs du groupe communiste et apparenté aspirent à voir encourager et financer une politique sportive digne d'un pays moderne, qui reconnaisse, enfin, au sport son statut d'activité éducative et culturelle, accessible à tous. Ce ne sera toujours pas le cas pour 1992. C'est pourquoi nous ne voterons pas ce budget.

M. le président. La parole est à M. Madrelle.

M. Philippe Madrelle. Intervenant très régulièrement depuis plus de vingt ans, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, dans la discussion du budget consacré à la jeunesse et aux sports, je suis très heureux, aujourd'hui, madame le ministre, de voir celui-ci dépasser 0,20 p. 100 du budget de l'Etat grâce à l'importante progression - plus de 10 p. 100 de l'ensemble de ses crédits.

Conjuguée à la volonté gouvernementale de doter notre pays des moyens à la hauteur de ses ambitions sportives, votre détermination et votre pugnacité, madame le ministre, ont été payantes et on ne peut que s'en réjouir, n'en déplaise à nos collègues de l'opposition, tant de droite que du parti communiste. Madame le ministre, permettez-moi de vous adresser mes plus vives félicitations pour ce budget que l'on peut qualifier « d'espoir ».

Cette rupture avec les budgets des années précédentes et la transformation du secrétariat d'Etat en un véritable ministère autonome traduisent bien la volonté du Gouvernement de considérer le sport comme un facteur irremplaçable d'insertion et d'intégration sociale et culturelle.

Nous le savons, le terrain de sport est par vocation le lieu idéal où les hommes d'origines les plus diverses peuvent apprendre à se connaître et à vivre ensemble en oubliant leurs différences.

C'est d'ailleurs ce que vous avez mis en pratique, madame le ministre, en décidant cet été l'implantation de cinq cents équipements sportifs de proximité destinés aux jeunes de nos banlieues.

Couronnée d'un succès sans précédent, n'en déplaise à certains qui l'ont limitée à des effets médiatiques, cette initiative méritait d'être reconduite. C'est ainsi qu'un crédit de 100 millions de francs va permettre d'installer cinq cents nouveaux équipements au cours de l'année 1992.

Nous ne pouvons que nous réjouir, mes chers collègues d'une telle mesure qui associe tous les acteurs de la vie associative et les collectivités locales, et qui a même attiré de nombreux sportifs, lesquels n'ont pas hésité à aider et à suivre les équipes d'encadrement de ces jeunes.

Vous nous avez montré, madame le ministre, que ces mesures vous tiennent à cœur et nous vous faisons pleinement confiance pour qu'elles atteignent très vite leurs objectifs.

Cet effort d'une ampleur exceptionnelle en faveur de la politique d'insertion sociale des jeunes dans la ville est illustré par une progression de 27,5 p. 100 des crédits d'intervention, avec 230 millions de francs de mesures nouvelles dont 124 millions de francs pour la jeunesse, soit une progression de 25 p. 100, et 105 millions de francs pour le sport, soit une hausse de 31 p. 100.

Doté cette année de 616 millions de francs, le chapitre « jeunesse et vie associative » confirme bien, madame le ministre, votre volonté de mener une véritable politique en faveur de la jeunesse.

C'est ainsi qu'avec la création de 1 000 points « info-jeunes » vous mettez l'accent sur l'importance de l'information que les jeunes doivent trouver auprès des lieux qu'ils ont l'habitude de fréquenter.

Cette augmentation très sensible des crédits favorisera ainsi l'aide à 20 000 projets de jeunes.

Face à cette augmentation de crédits, on peut s'interroger sur la diminution de certaines lignes, telles l'aide à la formation des animateurs et l'aide au développement de la vie associative.

A ce sujet, permettez-moi, madame le ministre, de vous faire part de l'inquiétude de responsables et d'animateurs d'associations locales qui s'interrogent sur cette baisse qu'ils ne peuvent s'empêcher d'interpréter comme une sanction et qui sont inquiets face à l'absence de toute création dans ce budget de postes Fonjep, le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.

A la suite de l'amputation injuste et scandaleuse de quatre cents postes Fonjep décidée par M. Bergelin en 1987 - j'ai été étonné que personne ne l'évoque jusqu'à présent - le nombre de ces postes avait été réajusté en 1988 avec la création de deux cents postes par an.

Nous souhaiterions vivement, madame le ministre, que vous puissiez nous confirmer ce que vous avez annoncé à l'Assemblée nationale concernant l'éventuelle création de postes Fonjep pour 1992.

On n'insistera jamais assez sur la compétence et le dévouement sans limite de ces animateurs qui exercent leur mission d'encadrement avec passion et enthousiasme. C'est pourquoi les demandes du C.N.A.J.E.P., qui représente le monde associatif, doivent être prises en considération.

Notre inquiétude quant à l'avenir de la vie associative se situe non pas au niveau des objectifs qui apparaissent clairement définis dans votre budget, madame le ministre, mais essentiellement au niveau des trop faibles moyens accordés au fonds national de la vie associative, moyens affaiblis par la suppression de cent quatre emplois.

Au chapitre de la vie associative et de la jeunesse, il ne faut pas oublier de souligner l'un des objectifs prioritaires de votre action, à savoir les contrats d'aménagement du temps de l'enfant qui, avec 235 millions de francs, représentent 10 p. 100 de votre budget et qui apportent une contribution très importante à l'amélioration des rythmes scolaires et à la lutte pour l'égalité des chances, en particulier dans les zones d'éducation prioritaires.

Cette organisation des rythmes de vie de l'enfant passe d'abord par le respect des horaires d'éducation physique et sportive. C'est, en effet, par le sport que des centaines de jeunes peuvent apprendre la fraternité et la solidarité.

Avec 446 millions de francs, soit une progression de 31 p. 100, les crédits consacrés au sport illustrent l'équilibre de votre budget.

Outre les crédits affectés aux événements de cette année olympique, 44 millions de francs de mesures nouvelles sont accordés aux petits clubs. Il est inutile de préciser que cette somme sera la bienvenue au sein des associations et des clubs des petites communes à qui il faut donner les moyens de jouer ce rôle d'animation au sein du monde rural.

A ce sujet, pourriez-vous, madame le ministre, nous apporter quelques précisions relatives aux critères de répartition de ces crédits, car, comme vous le savez, ces petits clubs doivent faire face à de nombreuses difficultés, notamment en matière de transport et d'organisation de manifestations ?

Mes chers collègues, je voudrais aborder maintenant l'éternel problème des crédits extrabudgétaires. Je veux, bien entendu, parler du financement du F.N.D.S. et de la nécessaire refonte de ses structures.

Comme l'an dernier, le ministre délégué au budget a garanti la somme de 830 millions de francs. L'aggravation de l'écart entre les prévisions et les recettes, la désaffection constante du public à l'égard du loto sportif rendent urgente la nécessité de trouver des solutions à ce problème du financement du F.N.D.S.

Que pensez-vous, madame le ministre, des propositions relatives à un pourcentage qui serait prélevé sur l'ensemble des recettes provenant des jeux de hasard et de la proposition du Comité national olympique et sportif français, qui souhaiterait voir affecter 0,3 p. 100 des recettes du P.M.U. au F.N.D.S. ?

Nous savons, madame le ministre, que vous êtes convaincue de la nécessité de mettre en place une vaste réflexion sur la réforme des structures du F.N.D.S. Vous venez d'ailleurs de vous y engager, et je vous en félicite. Nous vous faisons donc confiance pour entamer à ce sujet une large concertation afin que, lors de la discussion des prochains projets de loi de finances, nous n'ayons pu déplorer ce problème du financement du sport dans notre pays.

Madame le ministre, mes chers collègues, je le remarquais en commençant mon intervention ; ce projet de budget reflète l'espoir.

Il augure bien de l'avenir de la politique en faveur de la jeunesse et du sport dans notre pays.

Comme l'a affirmé M. Nelson Paillou, qui est pourtant avare de compliments et dont on connaît l'indépendance d'esprit, « ce budget est l'un des meilleurs depuis un quart de siècle » ; et je crois qu'il a parfaitement raison.

Souhaitant que nos collègues de l'opposition fassent pour une fois preuve de bonne foi et reconnaissent dans ce projet de budget des signes positifs et encourageants - c'est en tout cas ce que je souhaiterais - je vous dirai, madame le ministre, que le groupe socialiste, quant à lui, le votera sans état d'âme. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Millaud.

M. Daniel Millaud. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, nombreux sont ceux qui, dans un premier temps, se sont félicités de la progression du projet de budget de la jeunesse et des sports.

Plus de 10 p. 100, c'est en effet un bon pourcentage, mais il convient de remarquer qu'une progression est d'autant plus facile à réaliser que le niveau de départ est bas. De ce point de vue, si le projet de budget établit un record de croissance, c'est très largement dû au fait qu'il a établi l'an dernier un record - si l'on peut dire - de stagnation.

Le niveau atteint par vos crédits, un peu plus de deux millièmes du budget général, et encore cinq fois moins rapporté au produit intérieur brut, doit également tempérer tout excès de triomphalisme, d'autant que l'examen des séries à long terme révèle que ce niveau a déjà été dépassé.

Pour mieux situer ces données budgétaires, je rappellerai aussi quelques grands chiffres qui caractérisent le monde sportif et ce qu'il représente sur le plan humain, à savoir 13 millions de licenciés, 28 millions de sportifs et presque 300 000 associations sportives.

Etablir dans le détail des comparaisons avec le budget de l'année précédente est, cette année, une tâche difficile, puisque la nomenclature budgétaire a été modifiée. Cela correspond certainement à un louable souci de clarification ; mais on est tout de même amené à se demander où sont passés certains crédits, comme ceux qui étaient affectés à l'aide à la vie associative.

Pourquoi cet insuffisant soutien aux associations sportives qui ont déjà vu, l'an dernier, leurs subventions gelées au moment de la guerre du Golfe ?

Vous en conviendrez, madame le ministre, il est de mauvaise politique d'acculer les associations à l'endettement.

Ces associations ont, en effet, pour vocation, non de négocier auprès du système bancaire des moyens de pallier des difficultés de trésorerie dues à la régulation budgétaire, mais de mobiliser l'esprit et la pratique du bénévolat. Ce bénévolat représente, d'après les estimations des économistes du sport, un apport au monde sportif vingt fois plus important que votre budget, madame le ministre.

Vous avez en outre choisi, au lieu de renforcer le tissu sportif du pays, de concentrer les moyens sur les actions dont l'effet médiatique est assuré dans l'immédiat, même si les bénéfices concrets sont, au bout du compte, incertains.

En effet, l'effort budgétaire porte sur l'aide aux jeunes et, plus particulièrement, sur l'aide aux jeunes des cités, par le développement d'équipements de proximité.

Je remarque au passage que vous semblez tout à fait certaine d'avoir compris les aspirations profondes de la jeunesse par l'examen des sondages, ou même grâce à votre propre analyse du rap, comme vous l'avez indiqué lors de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale.

Permettez-moi cependant, à ce sujet, de vous poser une question. Croyez-vous, madame le ministre, que les jeunes, surtout les jeunes exclus, qui perçoivent très finement les évolutions, aspirent uniquement au « sport de proximité » que vous leur réservez ? Ne craignez-vous pas qu'ils ne perçoivent votre politique d'aménagement de terrains de sport spécifiques comme un geste maladroit, une sorte de tentative de canalisation, à la fois sociale et sportive, de leurs inquiétudes ou de leur désespoir ?

Cette stratégie serait mieux adaptée si vous étiez, par exemple, ministre de la ville. Il est en effet fondamental d'aménager des terrains de sport accessibles à tous, ce dont les élus locaux sont les premiers conscients. Mais une telle stratégie ne peut pas être l'essentiel d'une politique de la jeunesse et des sports telle que nous la concevons.

Il est certes important de travailler en coordination avec d'autres ministères. De ce point de vue, il vous faudra absolument convaincre le ministre de l'éducation nationale d'entreprendre la réforme, toujours repoussée, des rythmes scolaires et universitaires, qui constituent, comme en témoigne notamment le récent rapport de M. Jean Fabre sur le sport à l'université, l'un des principaux obstacles à la pratique sportive pour les jeunes.

Il est non moins capital de définir une ligne d'action spécifique. De ce point de vue, je rappelle que, si l'on retire de votre projet de budget les crédits affectés aux terrains de proximité et les aides aux projets des jeunes, l'augmentation des autres crédits ne représente plus que 3,3 p. 100.

C'est donc une marge de manœuvre réduite qui subsiste pour financer des actions urgentes et préparer le long terme.

L'urgence, ce sont, bien entendu, les jeux Olympiques. Mais, en même temps, on ne peut s'empêcher de penser que, compte tenu de l'échéance rapprochée, il n'est nullement question de mettre sur pied un « budget olympique ».

Vous savez que ces jeux d'Albertville feront la renommée de la Savoie, des Alpes et de la France tout entière. Nous sommes en droit d'attendre - et nous souhaitons - qu'ils soient un véritable succès. Pouvez-vous nous donner votre appréciation sur ce point ?

L'urgence, c'est aussi - cela a été suffisamment bien démontré par nos éminents rapporteurs - une étude sérieuse de la réforme du financement du fonds national de développement du sport, car on ne peut pas éternellement surestimer des recettes aussi aléatoires que celles du loto sportif.

L'urgence, c'est enfin de privilégier l'encadrement des jeunes et la formation des animateurs. La présence des adultes sur les terrains de sport est en effet un facteur fondamental pour rassurer les jeunes et éviter les débordements contre lesquels vous souhaitez lutter. De ce point de vue, votre projet de budget manque de cohérence interne, car vous prenez le risque de livrer des équipements à des jeunes sans encadrement adéquat.

Notre rapporteur spécial M. Caron l'a bien mis en évidence. Permettez-moi de lui rendre l'hommage appuyé que mérite son travail.

En conclusion, je dirai que le groupe de l'union centriste ne donnera pas son agrément à votre projet de budget.

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, puisque nous parlons de jeunesse et de sport et bien que le ministère qui porte le même nom et dont nous examinons les crédits n'ait guère participé à l'exploit, permettez-moi de saluer le succès de Gérard d'Aboville.

En tant que représentant des Français d'Amérique, je me dois de rappeler que ce vaillant Breton, comme d'ailleurs son cousin, le consul général de France à New York, est un descendant du général d'Aboville, commandant l'artillerie à la bataille de Yorktown, qui assura, voilà 210 ans, en 1781, l'indépendance des Etats-Unis.

M. François Lesein, *rapporteur pour avis.* Très bon rappel !

M. Jacques Habert. Mes chers collègues, il était amusant, ces jours derniers, de voir la télévision et la presse américaines s'étonner que ce *crazy frenchman* ait choisi de ramer pendant 134 jours et de risquer cent fois sa vie pour traverser un océan que les avions franchissent en treize heures.

A cela, nous pouvons répondre, comme Cyrano : « C'est bien plus beau lorsque c'est inutile ! ». Mais nous pouvons ajouter que rien n'est jamais tout à fait inutile et qu'une telle démonstration de volonté et de courage honore non seulement les Français, mais également tous les hommes.

J'espère, monsieur le président, que vous voudrez bien déduire cette digression de mon temps de parole ; je me hâte maintenant de me plonger dans l'examen du projet de budget.

Après les rapporteurs MM. Caron et Lesein et plusieurs orateurs qui m'ont précédé, c'est avec satisfaction que je prends acte de l'augmentation de 10,13 p. 100 du projet de budget du ministère de la jeunesse et des sports, de ce ministère qui est désormais autonome et de plein exercice.

Cette augmentation correspond à un accroissement de 260 millions de francs. Par ailleurs, comme vous l'avez dit dans votre propos liminaire, madame le ministre, puisque vous avez obtenu de récupérer les 90 millions de francs prélevés dans le budget de votre ministère pour la guerre du Golfe, vous disposerez de 350 millions de francs de plus en 1992 qu'en 1991. Nous vous en félicitons.

Pour une part importante, ces crédits seront affectés à la préparation des jeux Olympiques qui se dérouleront à Albertville et à Barcelone.

Vous comprendrez qu'un sénateur représentant les Français de l'étranger prête une attention particulière à cet événement, en raison de son impact international. Je parlerai en effet surtout de l'aspect extérieur de votre projet de budget.

La préparation des jeux Olympiques y figure pour 70 millions de francs, dont 50 millions de francs de mesures nouvelles. Il faut y ajouter 120 millions de francs qui proviennent du F.N.D.S. Voilà un changement heureux par rapport aux ridicules 20 millions de francs prévus à cet effet l'an dernier. Au total, la contribution de l'Etat pour les infrastructures olympiques de la Savoie s'élèvera donc à 468 millions de francs.

A ce propos, permettez-moi une nouvelle parenthèse, à propos d'un détail relevé par M. Caron.

J'ai noté que la piste de bobsleigh de La Plagne coûtera 233 millions de francs, dont 142 millions à la charge de l'Etat, et je ne parle pas du prix des 45 tonnes d'ammoniaque qui seront nécessaires à la réfrigération de la piste.

J'ajoute que la présence de cette grande quantité d'ammoniaque à côté des habitations présente des dangers dont les riverains s'inquiètent et que les écologistes ont dénoncée. Or, cette piste ne servira qu'une fois pour les jeux Olympiques de 1992 et, peut-être, éventuellement, en une autre occasion.

La France était obligée de réaliser cet investissement pour obtenir l'accréditation de la Savoie. Mais est-il bien nécessaire de maintenir ce sport si particulier, si peu pratiqué et si coûteux parmi les disciplines olympiques ? Peut-être le Comité d'organisation des jeux Olympiques pourrait-il réfléchir à cette question. Une réponse favorable permettrait aux nations qui seront ultérieurement chargées d'organiser les jeux Olympiques de réaliser une économie considérable.

Mais revenons aux 468 millions de francs qui seront nécessaires pour construire les infrastructures de la Savoie. Rappelons que ces dépenses seront presque entièrement imputées au fonds national de développement du sport.

Cet exemple montre à quel point il est important d'assurer et de maintenir les recettes de ce fonds. Or, elles ne cessent de baisser de façon inquiétante, plusieurs orateurs l'ont souligné.

A sa création, en 1975, le fonds national pour le développement du sport était alimenté par un prélèvement de 0,3 p. 100 sur les recettes du P.M.U., ce qui avait rapporté chaque année, et ce jusqu'en 1985, entre 75 millions de francs et 110 millions de francs. A partir de cette date, l'apport du loto sportif a amené l'Etat à affecter au F.N.D.S. non plus les 0,3 p. 100 précités, mais une somme forfaitaire de 20 millions de francs à laquelle s'ajoutaient les recettes du loto sportif. Or, celles-ci ne sont plus ce qu'on avait escompté. L'aide aux mouvements sportifs a donc baissé en conséquence. C'est une évolution qu'il faut absolument inverser.

Il est un autre point noir que je dois signaler : les fédérations sportives se plaignent de n'avoir pas encore reçu les subventions qui leur avaient été promises pour 1991. C'est l'une des raisons - il en existe beaucoup d'autres - pour lesquelles plusieurs d'entre elles se trouvent dans une situation financière très difficile, voire désastreuse. Les journaux s'en sont récemment fait l'écho.

Les crédits supplémentaires dont vous allez disposer, madame le ministre, devraient vous permettre de remédier rapidement à une telle situation.

J'espère que ces crédits supplémentaires vous permettront également de placer, parmi les bénéficiaires de ces subventions, les associations sportives françaises à l'étranger, qui, jusqu'à présent, ont été tout à fait délaissées. Elles apprécieraient beaucoup un encouragement venu de France.

En conclusion, après examen de ces crédits et dotations nouvelles, je constate des éléments positifs, notamment l'arrêt du relatif désintérêt du Gouvernement pour le budget de la jeunesse et des sports, budget dont l'accroissement, année après année, dépassait à peine l'inflation.

Les crédits que vous accorde ce projet de loi de finances pour 1992 devraient vous permettre, madame le ministre, d'assumer l'essentiel de votre tâche, notamment pour les jeux Olympiques. J'aimerais que vous abordiez tout à l'heure ce point et que vous nous disiez s'il vous sera possible, compte tenu de ce dont vous disposez, d'assurer le succès des jeux Olympiques, succès que est tout à fait primordial pour la France.

Dans votre propos liminaire, vous avez pris des engagements formels, notamment pour le fonds national pour le développement du sport. Nous en prenons acte. Vous avez également fait des promesses à propos du collectif.

Si ces engagements et ces promesses nous sont bien confirmés et si vous nous assurez surtout du succès des jeux Olympiques d'Albertville grâce aux moyens dont vous disposez aujourd'hui, les sénateurs non inscrits voteront votre projet de budget.

M. le président. La parole est à M. Loridant.

M. Paul Loridant. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, j'ai en mémoire un certain nombre d'interventions qui ont été faites à l'Assemblée nationale et qui m'ont laissé un arrière-goût d'amertume, car elles traduisaient une critique un peu facile de votre budget.

Par l'intermédiaire de mes collègues, le Sénat, fidèle à son image de sérieux et d'analyse, a été moins virulent et, je le crois, plus pertinent.

Chacun devrait pourtant l'admettre en tout objectivité, ce projet de budget inverse totalement la dégradation observée voilà quelques années, singulièrement de 1986 à 1988. C'est à cette époque que j'aurais personnellement souhaité entendre ceux-là mêmes qui vous adressent aujourd'hui, madame le ministre, des remarques que je juge peu fondées. Ils auraient même dû être d'autant plus virulents que cela se justifiait pleinement au moment où M. Bergelin nous présentait des budgets tristes à en mourir, si tristes qu'il fallut à ses successeurs trois années pleines pour redresser la barre et redonner aux crédits du ministère de la jeunesse et des sports toute leur place au sein du budget national.

Madame le ministre, mon intervention a pour objet d'attirer votre attention sur le fruit d'une expérience locale, mais pleine d'enseignements, relative à ce qu'il est convenu d'appeler le plan « été jeunes ».

Dans un deuxième temps, je vous demanderai de bien vouloir nous donner des garanties sur les propos plutôt rassurants que vous avez tenus à l'Assemblée nationale et qui concernaient les problèmes posés par le comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le C.N.A.J.E.P., et repris par nos collègues du palais Bourbon.

Madame le ministre, dans votre projet de budget, vous avez mis fortement l'accent sur un certain nombre d'actions en faveur des jeunes, afin non seulement de mieux les informer sur leurs préoccupations quotidiennes, mais également de les encourager à conduire des projets individuels ou collectifs.

Je me rejouis de ces nouvelles mesures qui œuvrent pour une meilleure intégration des jeunes dans la cité. Beaucoup d'élus locaux vous en seront reconnaissants, car ces mesures viendront épauler à bon escient des actions entreprises sur le terrain depuis déjà quelques années.

Mais, au-delà des idées généreuses, il nous faudra veiller à une gestion et à une coordination beaucoup plus rigoureuses de nos efforts communs afin d'éviter que des opérations, pleines de bonnes intentions, n'en viennent à produire des effets contraires aux buts recherchés. Quelques mots d'explication s'imposent.

A la suite d'événements qui ont marqué le mois de mai dans plusieurs communes de banlieues, dont la mienne, le Gouvernement a souhaité que tout se passe pour le mieux dans les localités concernées au cours d'un été qui s'annonçait plutôt brûlant. Sous votre impulsion et celle de M. Delebarre, il a donc multiplié à cet effet des mesures d'urgence, généreuses en elles-mêmes, mais qui, entre autres paradoxes, ont eu pour effet de générer des relations perverses entre les jeunes, les élus locaux et les équipes éducatives.

« Je casse, donc je suis », tel fut, en substance, le discours tenu par certains jeunes. En clair, cela signifiait pour eux que si, on ne les aidait pas à partir, ils casseraient tout, et cela jusqu'à ce que l'on réponde positivement à leurs demandes. Cette forme de chantage, à laquelle beaucoup de nos animateurs se sont trouvés confrontés, fut largement influencée par la réponse qui y fut apportée.

Permettez-moi de prendre l'exemple concret d'un camp d'adolescents prévu en Corse et commandité par la préfecture de mon département au tout début du mois de juillet dernier.

La préfecture a demandé à la ville, dont je suis le maire d'établir une liste de jeunes. La commune, quoique un peu réticente, en a accepté le principe. Cela lui semblait, toutefois, être une opération « parachutée ». Un groupe d'une quinzaine de jeunes a donc été constitué. Je passe sur les différents préparatifs qu'impose l'organisation de ce genre de séjour, préparatifs qui impliquent fortement tant les jeunes que les équipes éducatives.

Or, peu de temps avant la date du départ, le séjour a été annulé par les commanditaires. Il nous a fallu alors déployer des trésors d'énergie pour trouver une solution de remplacement, cela bien évidemment dans la précipitation, car nous étions en plein milieu de l'été.

En définitive, cette « banale » affaire a eu pour résultats une très forte insatisfaction des jeunes, une réelle perte de temps et une légitime frustration des équipes éducatives, lesquelles sont, ne l'oublions pas, une des clefs de voûte de notre système de prévention de la délinquance.

Pis - c'est bien là ou le bât blesse - ce type de mesure d'urgence, mal ficelée par les pouvoirs publics et décrétée un peu trop tardivement, nuit finalement à la crédibilité de ces équipes que les jeunes et leurs familles tiennent pour responsables à part entière de l'échec. Nous pourrions ajouter à ces animateurs tous les élus locaux, dont je suis.

En l'espace d'un instant, c'est un travail d'approche et de sensibilisation de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois, effectué auprès de ces jeunes qui s'est effondré.

La leçon à retenir, c'est qu'il faut se méfier des opérations décrétées dans l'urgence. Il convient de l'admettre, elles vont parfois à l'encontre d'une démarche pédagogique pourtant fondée sur une profonde connaissance du tissu local.

Cela ne remet pas en cause, madame le ministre, je veux être clair sur ce point, le partenariat entre les différents niveaux de l'organisation territoriale du pays : vos directions départementales, les collectivités locales et les associations des éducateurs de terrain, bien au contraire. Mais il faut cependant que l'Etat, ses relais régionaux et départementaux veillent à mieux comprendre et à mieux prendre en compte la réalité locale, à la fois en s'inspirant davantage des projets nés sur le terrain et, surtout, en s'y associant beaucoup plus tôt que cela n'a été fait ces derniers temps, c'est-à-dire dès aujourd'hui pour le prochain plan « été jeunes ».

Madame le ministre, à la façon dont j'ai évoqué le rôle des animateurs-éducateurs, vous avez certainement compris combien j'étais sensible à leur sens de l'intérêt public, à la qualité de leur travail et à leur nombre.

Ce sens de l'intérêt public, ils l'ont le plus souvent acquis au sein de ces grandes fédérations d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, dont la France peut légitimement s'enorgueillir. Porteuses des valeurs républicaines qui nous sont si chères, elles poursuivent depuis des décennies un même objectif : faire des jeunes des citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante.

Madame le ministre, il est temps, aujourd'hui, de faire redécouvrir la notion de citoyenneté à la grande masse des jeunes de nos villes, de nos campagnes et de nos banlieues. Ce sont ces grandes fédérations qui engendrent cette race de militants, dont les collectivités locales ont tant besoin. La plupart sont des bénévoles. Certains font de l'animation leur métier. De ces derniers, nous manquons encore.

A ce stade, madame le ministre, j'ai donc plusieurs questions à vous poser qui m'ont été inspirées par les réflexions du comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire après lecture de votre projet de budget.

La vie associative est un secteur d'activités qui génère assez peu de recettes ; le soutien des pouvoirs publics lui est donc indispensable pour remplir sa mission. Sommes-nous bien assurés que l'Etat, par la voie du fonds national pour le développement de la vie associative, continuera l'aide qu'il accorde depuis bien longtemps au développement de la vie associative ?

Sans animateurs d'un haut niveau de formation, il ne peut pas y avoir sur le terrain d'actions de qualité. Sommes-nous assurés que la plupart des crédits destinés à financer une partie de la formation de ces animateurs seront maintenus et au moins du même ordre que ce qu'ils étaient dans le projet de loi de finances pour 1991 ?

Dans la loi de finances pour 1988, M. Bergelin supprimait 450 postes Fonjep et ramenait la participation de l'Etat par poste de 46 000 francs à 40 000 francs. Votre prédécesseur, M. Bambuck a rebudgétisé ces 450 postes et a réévalué la participation de l'Etat, laquelle est passée à 43 000 francs par poste. Pour autant, le nombre de postes Fonjep n'a pas varié en 1991 et ne variera pas en 1992, pas plus que le taux par poste. Cette stagnation est paradoxale au moment même où votre ministère s'apprête à multiplier les actions en faveur des jeunes.

Je reste donc convaincu que, là encore, le Gouvernement peut, avec l'aide des parlementaires, faire quelque chose, pour accroître le nombre de ces postes. Vos propos tenus à l'Assemblée nationale étaient plutôt rassurant de ce point de vue. Madame le ministre, pouvez-vous nous les confirmer.

Ma dernière question - c'est le membre du groupe d'amitié France-Québec qui vous la pose - porte sur les crédits affectés à l'office franco-québécois de la jeunesse, je parle sous le contrôle du président de ce groupe d'amitié, M. Habert.

J'ai bien noté la baisse de 500 000 francs de crédits affectés aux échanges internationaux de jeunes, ce qui ne manque pas de m'interpeller à l'heure où, plus que jamais, ces échanges doivent contribuer à la paix du monde. En quoi l'office franco-québécois de la jeunesse est-il affecté par cette baisse de crédits au moment même où la francophonie est, elle aussi, plus que jamais à l'ordre du jour ? Pourriez-vous nous donner quelques détails sur les actions qui seront affectées par cette baisse de crédits ?

Madame le ministre, je n'ai pas parlé du sport. J'ai laissé ce soin à mon collègue Philippe Madrelle. Permettez-moi de faire tout de même deux observations.

Madame le ministre, j'ai fait partie de la délégation de la commission des finances qui, au mois de septembre dernier, sous la responsabilité de M. Caron, est allée sur le site des jeux Olympiques pour vérifier comment l'Etat avait aidé et préparé les jeux Olympiques d'hiver. Nous avons relevé un sentiment de satisfaction de la part des responsables du C.O.J.O., notamment du président Barnier. Selon eux, l'Etat a honoré ses engagements pour la préparation de ces jeux Olympiques, même si des problèmes de dates de versement s'étaient toutefois posés.

En revanche, il est bien certain - je parle sous le contrôle de M. Caron - qu'une certaine inquiétude régnait parmi des maires ou des responsables de collectivités locales qui, pour ces jeux Olympiques, avaient été amenées à s'endetter, voire à se surendetter. Toutefois, la vérité m'oblige à vous dire, madame le ministre, mes chers collègues, que la responsabilité en incombe moins à votre ministère qu'à la décision desdites collectivités locales et de leur tutelle, à savoir le ministre de l'intérieur.

Je ne peux pas m'empêcher de vous faire une deuxième réflexion après avoir entendu les propos de mes collègues sur le sport. Vous le savez, madame le ministre, la ville des Ulis, dont je suis le maire, compte plusieurs sportifs de haut niveau, notamment deux champions olympiques qui font partie du relais quatre fois cent mètres, lequel a réussi de grands exploits.

Ces jeunes gens sont issus de milieux modestes, et je ne peux m'empêcher de vous faire part de mon inquiétude sur les relations existant entre le sport et l'argent. Voir des jeunes des banlieues, qui ont pu, grâce au sport, émerger, accéder à des responsabilités et, je l'espère, à une formation professionnelle, être sans cesse l'objet de tentations me fait éprouver une vraie inquiétude quant au pourrissement que l'argent pourrait, peut faire et a peut-être déjà fait dans certains endroits auprès de jeunes sportifs.

Sur ce point, madame le ministre, je souhaiterais que vous soyez particulièrement intransigeante et que les scandales financiers que nous pouvons déplorer ça et là dans les milieux sportifs soient dénoncés avec la même vigueur que mettent les médias ou les concitoyens à dénoncer les scandales qui affectent ou affecteraient les milieux politiques.

M. Jacques Habert. Très bien !

M. Paul Loridant. Madame le ministre, les quelques difficultés que je vous crée ce soir ne doivent cependant pas masquer à vos yeux l'excellente appréciation que je porte sur vos

efforts pour nous présenter un projet de budget qui, globalement, reste l'un des meilleurs budgets de la jeunesse et des sports qu'on ait vus depuis bien longtemps.

J'attends des réponses à mes interrogations, mais vous pouvez, d'ores et déjà, compter sur le ferme soutien du groupe socialiste, et sur le mien en particulier. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

Mme Frédérique Bredin, *ministre de la jeunesse et des sports.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Frédérique Bredin, *ministre de la jeunesse et des sports.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais m'efforcer de répondre aux questions et aux remarques de MM. les rapporteurs, que je tiens à remercier car ils ont étudié avec un soin tout particulier le budget du ministère de la jeunesse et des sports, et des orateurs des différents groupes, ayant bien noté les préoccupations des uns et des autres.

J'ai été sensible aux remarques qui ont été faites par MM. les rapporteurs sur la présentation du budget de mon ministère. J'ai souhaité, en effet, que le document budgétaire de cette année soit le plus clair et le plus lisible possible au regard des objectifs retenus pour l'année à venir. Le budget de la jeunesse et des sports augmentant dans des proportions importantes, on ne pouvait pas penser que ces modifications de nomenclature étaient une manière de camoufler des réductions de crédits. C'était donc l'année où, semble-t-il, il fallait le faire, de manière à permettre aux citoyens de lire le plus facilement possible le budget du ministère de la jeunesse et des sports. Cette nouvelle nomenclature améliorera, je l'espère, la lisibilité des documents budgétaires.

Je voudrais également remercier MM. les rapporteurs de leurs propos sur les contrats d'aménagement du temps de l'enfant. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est une action essentielle, puisqu'elle concerne désormais près de 10 p. 100 du budget de la jeunesse et des sports, grâce à une augmentation de 30 p. 100 des crédits affectés à cette action.

J'ai bien noté vos remarques sur les collèges et les lycées. Il serait, en effet, souhaitable d'étendre cette action aux autres niveaux d'enseignement. Aujourd'hui, seulement 80 000 collégiens sont concernés, et je souhaite faire plus cette année dans les collèges, grâce aux moyens nouveaux dont dispose cette action. Je voudrais, quelle que soit la difficulté de cette extension, obtenir que les collèges soient également impliqués dans cette action dont on connaît les effets très bénéfiques pour les élèves.

Par ailleurs, monsieur le rapporteur spécial, vous avez évoqué les engagements de l'Etat pour les jeux Olympiques d'Albertville. Je puis vous assurer, et donc vous rassurer, je l'espère, que les avances seront intégralement versées dans les délais et en fonction des demandes du C.O.J.O. Vous le savez, 193 millions de francs seront versés avant les jeux Olympiques : 8 millions de francs ont déjà été versés, 95 millions de francs le seront d'ici à la fin décembre 1991 et 90 millions de francs le seront en 1992, avant les jeux.

Sur un budget total de près de 4 milliards de francs, la contribution du ministère de la jeunesse et des sports s'élève à 671 millions de francs.

J'apporterai maintenant quelques précisions en ce qui concerne la piste de bobsleigh de La Plagne. Je réponds là à vos interrogations et à vos remarques, monsieur le rapporteur spécial, ainsi qu'à celles d'un certain nombre d'orateurs, notamment M. Habert.

J'ai effectivement pris la décision d'aider au fonctionnement de cette piste. Celle-ci représente un investissement lourd mais nécessaire pour les jeux Olympiques puisque le règlement du comité international olympique exige actuellement - j'espère que tel ne sera par le cas pour les prochains jeux Olympiques - la construction de ce type d'équipement pour l'organisation des jeux. Nous avons donc été obligés de le faire.

Mais c'est un investissement lourd et le fonctionnement de cette piste est extrêmement difficile. Aussi, mon objectif a été d'essayer d'aider, dans la mesure des possibilités de mon ministère, à la rentabilité et au fonctionnement de cette piste de bobsleigh lorsque les jeux auront eu lieu.

C'est pourquoi j'ai pris la décision de donner aux équipes françaises les moyens de s'entraîner sur cette piste, plutôt qu'à l'étranger. A cet égard, je me suis engagée à verser une subvention de 600 000 francs par an pendant trois ans. Cette subvention, supplémentaire bien évidemment, sera versée à la fédération française de bobsleigh.

Elle permettra aux équipes françaises de disposer des meilleures conditions d'entraînement possible. Mais elle a une conséquence immédiate sur l'équipement. Cette subvention de 600 000 francs, qui vous paraît insuffisante, correspond à la demande du C.O.J.O. Lorsque j'ai expliqué au C.O.J.O. que cette somme serait versée sur trois ans, la satisfaction a été générale. Je me permets donc de vous rassurer sur ce point.

Je répondrai maintenant à M. Habert sur les problèmes écologiques que pose cette piste. Il est certain qu'une piste de bobsleigh n'est pas sans risques en termes écologiques. On peut noter, avec une certaine satisfaction, que le C.I.O. a décidé, pour les prochains jeux Olympiques, de demander à chaque ville ou à chaque région candidate une étude d'impact. Cela sera tout à fait important et satisfaisant pour les jeux Olympiques à venir.

S'agissant de la piste de La Plagne, le préfet et le ministère de l'environnement ont longuement examiné tous les problèmes de sécurité qu'elle pouvait poser. L'autorisation d'exploitation de cet équipement, vous le savez, est limitée dans le temps. En effet, l'arrêté d'utilisation de la piste qui vient d'être pris par le préfet ne vaut que pour la seule durée des jeux. Le nécessaire renouvellement de l'autorisation d'exploitation permettra d'assurer une surveillance constante de la sécurité de cet équipement.

J'aborderai à nouveau la question du F.N.D.S. car elle a été évoquée longuement par MM. les rapporteurs.

M. le ministre chargé du budget a garanti, dans le projet de loi de finances rectificative qui a été soumis au conseil des ministres de mercredi dernier, la compensation budgétaire du déficit des recettes de 1991. Pour 1992, je le répète, les ressources sont d'ores et déjà garanties à la même hauteur.

Monsieur le rapporteur spécial, vous avez évoqué cette question avec humour en parlant d'un illusionniste sans illusions. Je me rejouis, pour ma part, que M. le ministre délégué au budget n'ait pas renoncé à sa promesse. Je souhaite de tout cœur qu'il ne s'agisse pas d'une illusion.

M. Paul Caron, *rapporteur spécial.* Moi aussi !

Mme Frédérique Bredin, *ministre de la jeunesse et des sports.* On évoque aujourd'hui les difficultés du mouvement sportif. Mais où en serions-nous si cette promesse n'avait pas été tenue pour 1991 ? On parlerait non plus de retards dans le versement des subventions, mais de manques purs et simples dans lesdits versements.

Quant à 1992, l'Etat s'engage à un effort budgétaire supplémentaire tout à fait considérable. En effet, les recettes prévisionnelles du F.N.D.S. sont inférieures de 200 millions de francs à ce qui est inscrit en termes théoriques, à ce qui est espéré. Il s'agit bien d'un effort considérable de la part de l'Etat. On ne peut donc parler avec légèreté de ce qui a été fait dans la mesure où il s'agit d'un engagement solennel pris par le ministre chargé du budget. Cela rend grand service au mouvement sportif et le soulage considérablement pour l'année à venir.

Il est exact de souligner, comme l'a fait M. Lesein, qu'une politique cohérente ne peut se bâtir sur des incertitudes quant aux moyens affectés. Nous souhaitons que tout le monde joue au loto sportif, sauf peut-être le mouvement sportif lui-même. Il faut trouver des améliorations à ce système, il faut engager une réflexion de fond avec l'ensemble des partenaires, afin d'obtenir cette réforme profonde.

Je le répète, cette réforme ne pourra pas se faire sans l'accord total du mouvement sportif. Je peux m'engager devant vous à lancer, à démarrer cette concertation avant le vote du collectif budgétaire. Mais je ne peux vous assurer, ce serait malhonnête de ma part, qu'elle aura abouti à cette date. Vous vous en doutez bien, cette concertation sera longue, pas toujours facile et quelques mois seront sans doute nécessaires avant de trouver une solution qui réponde aux souhaits des suns et des autres. En effet, nous voulons tous respecter le consensus entre l'Etat, le mouvement sportif, les parlementaires et l'ensemble des partenaires concernés par ces questions.

Donc, monsieur le rapporteur, je m'engage, devant vous, bien sûr, à lancer cette concertation avant le vote du collectif, comme vous le souhaitez. Mais il nous faudra quelques semaines, peut-être même quelques mois, pour arriver à nos fins.

M. François Lesein, *rapporteur pour avis.* Il faut la démarrer !

Mme Frédérique Bredin, *ministre de la jeunesse et des sports.* Je la démarrerai avant le collectif.

A très court terme, je l'ai dit tout à l'heure mais je voudrais le rappeler pour M. Habert, je vais donc confier, à l'inspection des finances et à l'inspection générale de la jeunesse et des sports, une étude sur la gestion de la trésorerie du F.N.D.S., afin que le versement des subventions aux fédérations soit le plus proche possible de leurs besoins. Cela permettra d'obtenir la meilleure gestion possible compte tenu des handicaps et des difficultés du système.

J'ajouterai un mot encore à propos du chapitre 66-50, qui a été abordé par les deux rapporteurs, pour dire qu'en effet les autorisations de programme augmentent moins que les années précédentes mais, pour la bonne raison qu'elles ont considérablement augmenté les années précédant l'année 1991, sans que les crédits de paiement aient jamais suivi cette évolution favorable. Nous avons donc fait le choix, cette année, d'augmenter les crédits de paiement de plus de 30 p. 100 dans le chapitre 66-50, ce qui est considérable alors même que - M. le rapporteur l'a dit - tous ces crédits sont aléatoires, compte tenu des transferts de compétences et des crédits qui sont dégagés dans le cadre de la décentralisation.

Je me permettrai de dire, puisque nous avons un échange franc sur qui fait quoi pour les équipements sportifs, que, parfois, en tant que ministre de la jeunesse et des sports, je regarde avec un peu de tristesse l'utilisation de la dotation d'équipement globale - deuxième part.

En effet, dans plusieurs départements, la D.G.E. - deuxième part n'est quasiment pas utilisée pour les équipements sportifs. Elle est beaucoup plus largement consacrée - c'est bien normal car cela répond à des besoins réels - à la voirie ou à la réhabilitation des bâtiments communaux. Dans certains départements, comme la Seine-Maritime, les commissions d'élus qui déterminent les critères d'attribution de la D.G.E. - deuxième part viennent de décider que les crédits d'Etat reçus à ce titre ne serviraient pas pour les équipements sportifs.

Cela est très ennuyeux. Il ne faut pas oublier que, dans le cadre des transferts de compétences, une part des crédits de D.G.E.-deuxième part doit théoriquement être utilisée en subventions aux équipements sportifs des petites communes.

Vous avez parlé d'un arrêté d'annulation. Je peux vous rassurer : il s'agit non pas d'un arrêté d'annulation, mais simplement d'une opération technique liée à l'équilibre global du collectif. Elle se réduit à un transfert du titre VI au titre IV.

Je vais maintenant répondre aux questions de M. le rapporteur pour avis, de M. Madrelle et de nombreux autres orateurs sur le Fonjep. Je rappelle que, dans un passé récent, ont été rétablis 450 postes qui avaient été supprimés par mon prédécesseur M. Bergelin, en 1987. Ainsi, le nombre de postes d'animateurs permanents devrait s'élever, en 1992, à 2 355. L'Assemblée nationale ayant souhaité consentir un effort particulier - ce que j'approuve profondément - j'ai décidé d'accompagner cet effort. Je peux vous annoncer que 200 postes supplémentaires seront créés en 1992.

Par ailleurs, il est vrai, en solde net, 104 emplois se trouveront supprimés. C'est notre part à l'effort général de maîtrise des effectifs de la fonction publique. Ce n'est jamais une joie pour un ministre d'avoir à supprimer des postes, mais je m'étonne que les reproches les plus vifs qui m'ont été adressés à ce propos émanent des apôtres de l'Etat minimal. Ils réclament des allégements fiscaux et la rigueur de la gestion budgétaire de l'Etat et, en même temps, ils s'effraient que cette rigueur s'applique à l'Etat lui-même.

M. Paul Loridant. Bien vu !

Mme Frédérique Bredin, *ministre de la jeunesse et des sports.* Madame Bidard-Reydet, je voudrais répondre à vos interrogations, vos remarques et vos critiques.

Etrangement, vous semblez critiquer le fait que le budget soit trop tourné vers le développement des pratiques du sport pour tous. Vous parlez de politique d'insertion, d'intégration, de politique de la ville, et vous semblez vous en offusquer.

Je suis surprise que ces critiques émanent de votre groupe. Je peux vous rassurer en tout cas : sur le terrain, concrètement, nos subventions ne sont pas refusées par les élus communistes, qui appprouvent largement cette dimension sociale et humaine du sport.

Vous avez cité l'exemple de la Seine-Saint-Denis. A titre d'exemple également, je vous répondrai que quinze équipements sportifs de proximité sont installés dans ce département. J'ai cru comprendre que les élus locaux, notamment les maires, y voyaient beaucoup d'avantages.

Comment peut-on dire qu'il ne s'agit pas d'une action d'envergure, d'une action d'avenir lorsque sont consacrés 100 millions de francs pour les aménagements de proximité, 60 millions de francs pour aider les petits clubs, et 30 millions de francs pour mettre en place le « ticket sport », sans parler, bien entendu, de l'effort qui est consenti pour les jeux Olympiques avec 50 millions de francs de mesures nouvelles et 70 millions de francs, au total ? Je ne parle là que des actions menées dans le domaine du sport puisque vous avez limité votre intervention à ce sujet. Je n'arrive pas à comprendre la position de votre groupe, et je la crois plus de circonstance que de fond.

A MM. Madrelle et Loridant, qui ont évoqué de nombreux thèmes de la vie associative, je voudrais apporter un certain nombre d'éléments de réponse.

Vous avez à juste titre évoqué la situation des associations de jeunesse et le rôle qu'il faut assigner à ces associations dans la politique conduite par le ministère.

Je rappellerai simplement que le mouvement associatif est l'interlocuteur privilégié, bien évidemment, du ministère de la jeunesse et des sports et que je souhaite développer avec lui un vrai partenariat fondé sur des objectifs clarifiés.

La politique que je conduirai en 1992 veut développer l'autonomie et la responsabilité des jeunes. C'est le fondement même du mouvement de l'éducation populaire, porteur de la volonté d'émancipation. Cela signifie aujourd'hui consacrer des crédits à des actions de solidarité pour que la société accueille et insère les jeunes. Cela signifie aussi favoriser les actions qui permettront aux jeunes d'être créateurs et pas seulement consommateurs dans la culture et dans les loisirs.

Pour mener cette action, nous travaillerons en étroite collaboration et en étroite concertation avec les associations et les fédérations. Les conventions que nous négocierons avec nos partenaires nous aideront les uns et les autres à conforter ce qui doit l'être et à affecter précisément les ressources aux actions de terrain et à ceux qui doivent en être les bénéficiaires. C'est ainsi que l'esprit qui anime les mouvements d'éducation populaire s'incarnera dans les réalités d'aujourd'hui.

Certains points du projet de loi de finances ont suscité des interrogations auxquelles je voudrais répondre. En fait, il s'agit plutôt d'une affaire de nomenclature que d'un problème de fond. Je répondrai à la fois à MM. Caron, Prouvoyeur et Loridant.

Le projet de budget pour 1992 n'a pas repris l'article 90 du chapitre 43-90 relatif à la promotion de la vie associative. Mais je vous précise très clairement que les crédits du F.N.D.V.A., qui seront maintenus feront l'objet d'une affectation en concertation avec le C.N.V.A.

Pour la formation, l'article 30 est doté de 26 millions de francs. En outre, pour 1992, l'ensemble des projets qui seront développés par mon ministère est assorti, bien sûr, d'une démarche de formation, qu'il s'agisse des points d'information jeunesse, des projets de jeunes ou des mille équipements sportifs de proximité. S'agissant de ces derniers, je rappelle qu'ils doivent permettre, dans chaque site, de proposer à un jeune parmi les plus impliqués dans l'animation une véritable formation financée par le ministère de la jeunesse et des sports.

Enfin, sur la suppression des crédits destinés au fonds de la formation professionnelle, qui a suscité à juste titre un émoi général, que j'ai d'ailleurs été la première à partager, je puis vous assurer, d'une part, que j'ai réagi immédiatement et, d'autre part, qu'à la suite d'un certain nombre de réunions inter-ministérielles il a été convenu que les fonds permettant les rémunérations et le fonctionnement seraient maintenus

pour les formations qui ont démarré en 1991 comme pour celles qui viennent de débuter et qui se poursuivront en 1992, voire en 1993. Ce sont donc des crédits de 2 millions de francs pour le secteur du sport et de 6,3 millions de francs pour le secteur jeunesse qui seront maintenus.

J'espère avoir réussi à vous rassurer sur ces questions précises, et notamment M. Prouvoyeur, puisque l'ensemble de ses inquiétudes portait sur ces questions et qu'aucune d'elles n'était fondée. Je pense donc que ses réserves sont tombées d'elles-mêmes.

En ce qui concerne les petits clubs, je donnerai quelques précisions à M. Madrelle en indiquant qu'il s'agit bien d'assouplir la définition des petits clubs et donc d'alléger les critères exigés pour l'obtention d'une subvention. Les crédits vont passer de 16 millions de francs en 1991 à 60 millions de francs en 1992, ce qui correspond à un triplement. C'est tout à fait important.

L'objectif général restera, bien sûr, l'accroissement de la qualité des services, l'effort pour l'accueil et pour l'animation de la zone rurale ou urbaine, l'accueil des catégories les plus démunies, jeunes ou moins jeunes, aussi bien - j'y insiste - dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

Dans cette perspective, ce sont bien les besoins du club qui seront pris en considération par la direction départementale de la jeunesse et des sports, laquelle agira avec beaucoup de pragmatisme.

Je crois que cette action menée en faveur des clubs, notamment des petits clubs en milieu rural, est très importante. La plupart d'entre nous sont des élus de zones rurales ; nous savons que, même si cela peut paraître dérisoire à certains, cette action sera utile à l'animation de nos petites communes. Personnellement, j'y suis très attachée.

Monsieur Millaud, à vos interrogations portant sur la politique d'insertion, je répondrai que l'idée de créer mille équipements sportifs de proximité dans les banlieues, dans les quartiers les plus sous-équipés, répond à une demande sociale effective. Si l'on considère nos cités, on s'aperçoit qu'aujourd'hui il s'agit de réparer, aussi vite qu'on le peut - ce sera très lent quels que soient nos efforts - les erreurs de trente ans d'urbanisme alors que les quartiers des banlieues ont été construits sans qu'on ait vraiment pensé à ceux - notamment aux jeunes - qui allaient y habiter.

Les équipements seront construits au cœur même des quartiers, au pied des immeubles. Ce seront des lieux de rencontre, de convivialité. Je précise que les jeunes seront associés non seulement à leur conception mais également à leur construction et à leur animation.

Vous avez évoqué un manque d'encadrement. Une telle critique n'a pu naître que d'une ignorance du texte de la convention qui a été signée entre l'Etat et les collectivités locales, car, si vous l'aviez lue, vous auriez noté qu'un de ses articles prévoit la mise à disposition, pour chaque équipement, d'un animateur à temps plein, chargé de suivre les jeunes et de les encadrer dans les différentes activités et dans la gestion des équipements.

Je veux bien être critiquée sur ce que j'ai omis mais non sur ce que nous avons prévu, et même expressément prévu puisque cela figure dans la convention.

Monsieur Habert, les associations sportives des Français de l'étranger, notamment les associations scolaires, ne seront évidemment pas oubliées, j'en prends l'engagement devant vous : elles seront prises en compte dans l'aide aux petits clubs.

M. Jacques Habert. Très bien !

Mme Frédérique Bredin. *ministre de la jeunesse et des sports.* S'agissant des jeux d'Albertville, pour me rendre moi-même souvent sur place, pour avoir des réunions de travail très fréquentes avec les membres du C.O.J.O., je peux vous assurer que tout sera prêt pour leur ouverture. Nous pouvons être confiants : les jeux seront bien organisés et ils se dérouleront à la satisfaction générale, car, après tout, c'est bien l'image de la France qui est en cause.

J'ai répondu à la plupart des questions posées par M. Loridant à travers les réponses que j'ai apportées sur les différents points.

Je souhaite que la politique d'insertion que nous menons en faveur des banlieues soit faite dans un esprit de partenariat. Les équipements sportifs de proximité, l'ouverture des terrains de sport pendant les périodes scolaires, les ateliers de jeunes, les ateliers de découverte, actions qui ont été menées pendant les petites et les grandes vacances, ont été financés sur crédits d'Etat pour un total de 112 millions de francs, en 1991.

Toutes ces actions, qui seront renouvelées en 1992, ne constituent pas une démarche ponctuelle ; bien au contraire, elles s'inscrivent dans une véritable politique de la jeunesse.

Comme je l'ai annoncé tout à l'heure, aux 500 équipements sportifs de proximité sera ajoutée une tranche de 500 autres. Toutes les opérations menées pendant l'été 1991 seront prolongées pendant les petites et les grandes vacances de 1992 et la somme importante que j'ai réservée pour l'aide aux projets de jeunes - 20 000 projets de jeunes en 1992 contre 2 000 aujourd'hui - permettra sans doute - c'est du moins ce que j'espère - à 100 000 jeunes de treize à vingt-cinq ans de réaliser leurs projets et de s'épanouir en favorisant leur esprit d'initiative et leur créativité.

Par ailleurs, 1 000 points « info jeunes » seront créés en 1992.

Comme vous, monsieur Loridant, je souhaite favoriser la citoyenneté des jeunes et construire leur personnalité.

L'insertion des jeunes est l'une des priorités de ma politique ; il m'importe, au travers de celle-ci, de prendre en compte toute la jeunesse, avec ses particularités, ses différences, ses richesses et ses difficultés.

Au total, monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai entendu vos remarques, vos objections et, pour certains, vos critiques, sur lesquelles je conclurai mon propos.

J'ai entendu parfois des choses contradictoires : ce projet de budget favoriserait trop le volet « jeunes » pour les uns, trop le volet « sports » pour les autres ; il privilégierait trop le sport de haut niveau pour certains, trop le « sport pour tous » pour d'autres. J'ai même entendu que, si l'on mettait à part les mesures nouvelles de ce projet de budget, on constaterait qu'il ne progresse pas. En effet - M. Jourdain l'aurait dit - sans les mesures nouvelles, ce projet de budget n'aurait pas progressé. Mais ces mesures nouvelles sont très importantes et elles ont été concentrées sur des actions d'avenir.

En réalité, ce budget est un budget équilibré entre la jeunesse et les sports ; il est équilibré, s'agissant du sport, entre l'excellence et la solidarité. Il est fondé sur le partenariat avec les fédérations sportives, avec tout le mouvement associatif et les fédérations d'éducation populaire.

Ce projet de budget prépare l'avenir par des actions de fond, que ce soit l'entraînement des athlètes ou l'insertion des jeunes.

Je regrette que les critiques formulées n'aient rien à voir avec la réalité du budget. Je sais l'importance, le sérieux du travail qui a été effectué par les deux commissions, notamment par MM. les rapporteurs. Je les en remercie profondément.

En cette année olympique, qui sera fondamentale pour la France et son image, en cette période où les problèmes d'urbanisme et d'emploi provoquent l'inquiétude, voire le désarroi des jeunes, je souhaite que nous nous rassemblions au-delà de nos divergences autour de ce projet de budget pour que nous nous donnions les moyens d'une action profonde en faveur de notre jeunesse et du sport français. *(Applaudissements sur les travées socialistes. - M. le président de la commission des affaires culturelles, M. le rapporteur pour avis et M. Habert applaudissent également.)*

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant la jeunesse et les sports, et figurant aux états B et C.

ETAT B

TITRE III

M. le président. « Titre III, 7 425 349 francs. »

M. Paul Caron, *rapporteur spécial.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Paul Caron, *rapporteur spécial.* Madame le ministre, je vous remercie des réponses très complètes que vous avez apportées à nos interrogations.

Avant d'aborder votre projet de budget proprement dit, je voudrais, pour parfaire votre information concernant le département de la Seine-Maritime, qui nous est commun, vous indiquer que, si les élus ont effectivement souhaité,

dans ce département, que la dotation globale d'équipement - deuxième part ne s'applique pas aux équipements sportifs des communes, c'est pour éviter des subventions croisées. En compensation, le conseil général a augmenté sensiblement les crédits de la ligne budgétaire consacrée au sport, faisant passer ces derniers de 43 millions de francs, en 1990, à 64 millions de francs, en 1991. Je pense donc que le sport n'y a pas perdu.

S'agissant de votre projet de budget, madame le ministre, je reste, après vos explications, quelque peu dans l'expectative.

Tout d'abord, l'augmentation des crédits du F.N.D.S. est incertaine ; surtout quel serait, éventuellement, le montant de cet abondement ?

Le montant des crédits à inscrire au chapitre 66-50 est également incertain ; en effet, s'il y a bien eu augmentation, à l'Assemblée nationale, il existe cependant des perspectives d'annulation de crédits sur ce même chapitre par le ministère des finances - j'en ai fait état tout à l'heure. Cela reste un point d'interrogation majeur.

Dans une moindre mesure, quel sera le devenir de la piste de bobsleigh, compte tenu de son coût de fonctionnement ? On réussira probablement à la faire fonctionner pendant deux ou trois ans ; mais, pour la suite, le doute est permis.

En conséquence, madame le ministre, personnellement, je m'abstiendrai dans le vote des crédits du projet de budget du ministère de la jeunesse et des sports.

M. François Lesein, *rapporteur pour avis.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. François Lesein, *rapporteur pour avis.* Madame le ministre, je vous remercie également de toutes les réponses que vous avez pu nous faire et des apaisements que vous m'avez apportés.

Je voudrais vous signaler que, dans mon département, comme dans celui de la Seine-Maritime, la D.G.E.-deuxième part ne s'applique pas aux équipements sportifs puisque le conseil général subventionne pratiquement toutes les opérations à 60 p. 100 du hors taxes - il est bien sûr plafonné pour que l'on ne fasse pas des halles de sport en marbre ! C'est un gros morceau du budget.

Par ailleurs, l'Aisne est l'un des premiers départements ruraux de France à avoir eu un centre d'information jeunesse.

La commission des affaires culturelles était bien consciente du fait que le problème du F.N.D.S. ne serait pas réglé avant le collectif budgétaire. Nous souhaitons cependant qu'une concertation éclairée s'engage avant le collectif.

Je rappellerai les chiffres pour 1990 : M. le ministre délégué au budget récupère 6 milliards de francs sur la Française des jeux. Il restituera, certainement dans le collectif budgétaire, une somme de l'ordre de 200 ou de 220 millions de francs. Mais que représente une telle somme par rapport à 6 milliards de francs ?

Un versement régulier de ces 220 millions de francs en cours d'année vous aurait évité d'avoir à transgresser les règles du compte. Les fédérations toucheraient leur argent au fur et à mesure et certains investissements seraient subventionnés comme ils le doivent au moment où les collectivités qui veulent bien s'impliquer espèrent toucher ces crédits.

Madame le ministre, votre réponse est de nature à rassurer la commission des affaires culturelles. Cette dernière avait dit que, dans ce cas, elle s'en remettrait à la sagesse du Sénat. Ce sera, pour ma part, une sagesse positive, car je veux prendre le pari que nous réussirons cette opération. Nous nous honorerions beaucoup à faire en sorte que le mouvement sportif n'ait pas l'air d'un mendiant auprès du ministère de l'économie et des finances, comme il l'est depuis longtemps.

M. Jacques Habert. Très bien !

M. le président. Je vais mettre aux voix les crédits figurant au titre III.

M. Paul Loridant. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Loridant.

M. Paul Loridant. Madame le ministre, j'ai écouté avec beaucoup d'attention toutes les réponses que vous avez apportées, point par point, aux différents intervenants. Je tenais à vous en remercier.

Nous allons voté par scrutin public sur ce projet de budget, à la demande de certains de nos collègues. Ces derniers reconnaissent donc l'importance de ce budget !

Chacun d'entre nous va être amené à prendre ses responsabilités par rapport au vote du budget du ministère de la jeunesse et des sports ; je souhaiterais que cela se fasse en toute clarté.

Madame le ministre, votre budget augmente de plus de 10 p. 100 dans un contexte budgétaire particulièrement difficile. Néanmoins, certains de nos collèges ont expliqué que ce budget ne leur semblait pas bon, qu'il était insuffisant ; ils ont déclaré qu'ils n'avaient pas confiance en la politique que vous nous avez décrite en matière de sport et de jeunesse. C'est dommage et regrettable.

J'étais convaincu, pour ma part, que, dans sa sagesse, compte tenu de sa spécificité, le Sénat, qui est moins fébrile que l'Assemblée nationale, pouvait reconnaître le bien-fondé de l'action que vous menez.

Je ne désespère pas que ce vote par scrutin public amène le Sénat à voter ce projet de budget. Si tel n'était pas le cas, je poserais alors publiquement la question au Sénat : quand un budget en augmentation de 10 p. 100, dans un contexte budgétaire difficile, sera-t-il considéré comme un bon budget par le Sénat ?

Madame le ministre, j'éprouverais un certain dépit si le Sénat ne vous suivait pas. Je souhaite vivement que le projet de budget de votre ministère soit voté par la Haute Assemblée. En tout cas, soyez assurée du parfait soutien du groupe socialiste et du débat politique qui découlera de ce vote. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. Jacques Habert. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, me référant aux documents du comité national olymique et sportif français, dont il est important de recueillir l'avis, j'observe que, selon ce comité, ce budget est l'un des meilleurs depuis un quart de siècle.

Il est exact que, par le passé, j'ai été, pour ma part, très critique à l'égard des différents budgets du ministère de la jeunesse et des sports qui nous ont été soumis.

Mais je dois constater, en toute impartialité, que le projet de budget pour 1992 comprend des aspects positifs. Les réponses que vous nous avez apportées, madame le ministre, me confortent dans l'idée de le soutenir.

Vous avez répondu en particulier aux questions précises que vous posait la commission des affaires culturelles, ce qui a amené M. Lesein, rapporteur pour avis, à annoncer que, personnellement, il émettrait un vote positif, notamment à la suite de votre promesse formelle de commencer avant le dépôt du collectif devant le Parlement la concertation que nous avons demandée.

Entre autres engagements, vous avez pris celui de soutenir les mouvements associatifs et les clubs sportifs français à l'étranger - vous êtes la première à le faire. Plus encore, vous avez annoncé que vous étendriez également cette aide aux sections d'éducation physique et aux équipes sportives que les établissements d'enseignement français à l'étranger maintiennent à leurs frais.

Enfin, répondant à la demande que je vous avais faite, vous nous avez donné à tous l'assurance, dans cette assemblée, qu'avec les crédits dont vous disposez et la volonté qui est la vôtre les jeux Olympiques d'Albertville seraient un succès.

Madame le ministre, après cette affirmation, après vos engagements et vos promesses, je vous confirme que, comme tous les sénateurs non inscrits et un bon nombre de nos collègues, notamment membres de la commission des affaires culturelles, je voterai votre projet de budget.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du rassemblement pour la République.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 23 :

Nombre des votants	318
Nombre des suffrages exprimés	316
Majorité absolue des suffrages exprimés	159
Pour l'adoption	94
Contre	222

Le Sénat n'a pas adopté.

TITRE IV

M. le président. « Titre IV, 264 456 607 francs. »

Sur les crédits du titre IV, la parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je tiens, par cette brève intervention, à faire quelques remarques sur les crédits affectés à la jeunesse au sein de ce projet de budget.

Tout d'abord, je souhaiterais ramener les choses à leur juste réalité, même si nous relevons, ici ou là, quelques points positifs.

Vous évoquiez, madame le ministre, la « dimension internationale » de votre budget devant l'Assemblée nationale.

Les crédits consacrés à la jeunesse sont, apparemment, en nette augmentation, mais au détriment de ceux qui sont affectés au sport. La part de ces derniers dans l'ensemble des dépenses ordinaires passe, en effet, de 41,9 p. 100 à 40,7 p. 100.

Comme les années précédentses, les sénateurs communistes et apparenté estiment nécessaire de parvenir à un budget de la jeunesse et des sports représentant 1 p. 100 du budget de la nation.

Lorsque l'on examine de plus près les crédits affectés à la jeunesse, il est possible de se demander si l'on n'assiste pas à un habile tour de passe-passe.

Chacun connaît l'importance du milieu associatif dans ce que l'on appelle l'« éducation populaire », dans l'aide aux jeunes sur le terrain.

Ces associations s'interrogent. En effet, les crédits affectés à la « formation des animateurs » passent de 36,36 millions de francs en 1991 à 26 millions de francs aujourd'hui. Par ailleurs, que sont devenus les 8 millions de francs votés l'an dernier au titre de la vie associative et aujourd'hui disparus ?

La réalité du budget consacré à la jeunesse est aussi celle-ci : le budget de 1992, c'est une baisse de 10,36 millions de francs sur la ligne « formation des animateurs », de 8 millions de francs sur la ligne « action associative ».

Force est de constater, madame le ministre, que les coups d'éclat médiatiques ont été favorisés au détriment du travail de fond effectué par les associations.

Cette « mise sur la touche » du milieu associatif dans votre projet de budget contredit même la volonté que vous exprimiez de placer la politique de la jeunesse au rang des priorités gouvernementales.

Prenons un exemple précis.

Vous souhaitiez examiner et aider 20 000 projets de jeunes. Ferez-vous appel aux associations pour les accompagner, alors qu'aucun effort n'est fait à leur égard dans ce projet de budget pour 1992 ?

Tout à l'heure, dans votre réponse, vous paraissiez étonnée de notre position sur vos orientations budgétaires. En fait, nous assistons à une sorte de déplacement du budget de la jeunesse. Mon ami Georges Hage l'a d'ailleurs bien souligné à l'Assemblée nationale : « L'accent mis sur la politique de la ville n'invite-t-il pas à se demander si le ministère de la jeunesse et des sports n'est pas en voie de se transformer en un simple satellite du ministère de la ville ? »

Il est certain que les maires communistes font le maximum - vous y avez vous-même fait allusion, madame le ministre - pour rendre leur ville plus chaleureuse et plus attentive à tous les besoins qui s'expriment, notamment chez les jeunes ; il n'y a rien là que de très normal !

L'essor des crédits alloués au budget de la jeunesse ne peut cependant dissimuler l'immensité de l'effort à entreprendre pour permettre à cette jeunesse de s'épanouir, de sortir de l'ornière où, bien souvent, la crise l'enfonce.

La crise, pour les jeunes, c'est l'échec scolaire, le désœuvrement, le chômage et, malheureusement, trop souvent, la drogue et la délinquance.

L'opération menée cette année par le Gouvernement s'apparente quelque peu à une mission de pompiers : vous parez au plus pressé pour éteindre les feux allumés par la terrible crise économique et sociale qui secoue notre pays.

La priorité que vous avez affirmée, madame le ministre, ne peut être enfermée dans ce budget, dérisoire face aux besoins.

Quelle politique de l'emploi des jeunes le Gouvernement développe-t-il ? Toujours plus de précarité, avec le développement des emplois de proximité.

Quelle politique mène-t-il en direction de l'école et de la formation ? Elle est, en tout cas, très insuffisante pour permettre à l'éducation nationale de réagir au véritable mur de difficultés qui se dresse devant elle.

Quelle politique de l'habitat met-il en œuvre ? Elle est marquée par l'aggravation des conditions de vie dans les grands ensembles, dans les banlieues déshéritées.

Vous affirmiez devant les députés, madame le ministre : « Je suis heureuse, aujourd'hui, de pouvoir vous présenter les orientations d'un ministère de plein exercice, qui marque pour la jeunesse et pour le sport une priorité clairement affirmée par le Président de la République et le Premier ministre. »

La priorité pour la jeunesse, ce n'est certainement pas l'augmentation de 10,1 p. 100 d'un budget dont personne ne peut nier les très graves insuffisances.

Ma courte intervention ne se voulait en rien exhaustive, mais nombre d'associations, qui se débattent dans de grandes difficultés pour aider la jeunesse, nous ont saisis de leur perplexité face à ce budget. Nous avons donc souhaité donner un écho à leurs préoccupations.

Mme Frédérique Bredin, *ministre de la jeunesse et des sports.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Frédérique Bredin, *ministre de la jeunesse et des sports.* Madame Bidard-Reydet, permettez-moi de vous confirmer les précisions que je crois avoir déjà apportées lors de mon intervention à la tribune, afin de lever vos inquiétudes.

Il est contradictoire de dire que les crédits du sport souffrent d'une augmentation des crédits de la jeunesse et d'affirmer en même temps que la jeunesse ne semble pas avoir été prise en compte dans ce budget ! Comme je l'ai dit tout à l'heure, 123 millions de francs de mesures nouvelles ont été consacrés au sport et 124 millions de francs à la jeunesse. Il s'agit donc bien d'un budget équilibré, les mesures nouvelles ayant été équitablement réparties entre les deux secteurs.

Même si vous semblez le regretter, 124 millions de francs pour la jeunesse, c'est, à mon sens, essentiel.

Vous avez évoqué plus précisément certains points sur lesquels j'avais cru vous répondre tout à l'heure. Ainsi, j'ai expliqué dans ma réponse que les crédits du F.N.D.V.A. étaient maintenus, et qu'ils seraient attribués en fonction des orientations du C.N.V.A.

J'ai répondu également en ce qui concerne la formation des animateurs.

J'ai précisé, par ailleurs, qu'une aide serait apportée à 20 000 projets de jeunes, un tutorat associatif leur étant systématiquement proposé, s'ils le souhaitent. Ce sera l'occasion d'un contact entre les jeunes et le mouvement associatif.

Finalement, avec vos contradictions, vous vous retrouvez paradoxalement avec ceux qui, sur ces travées, refusent, comme M. Prouvoyeur, la politique d'insertion et l'écoute des jeunes. Je le regrette !

Mme Danielle Bidard-Reydet. Je vous laisse la responsabilité de vos propos, madame le ministre !

M. Paul Caron, *rapporteur spécial.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Paul Caron, *rapporteur spécial.* Les subventions, notamment en faveur du sport de haut niveau, figurent dans ce titre IV. Or je suis resté sur ma faim en ce qui concerne les subventions au sport automobile, aux écuries automobiles de formule 1 en particulier. J'espère pouvoir obtenir ultérieurement des éclaircissements sur la répartition de ces subventions et sur les modifications qu'il serait souhaitable d'y apporter.

En conséquence, je m'abstiendrai sur ce titre IV.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du rassemblement pour la République.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 24 :

Nombre des votants	318
Nombre des suffrages exprimés	316
Majorité absolue des suffrages exprimés	159
Pour l'adoption	93
Contre	223

Le Sénat n'a pas adopté.

ETAT C

TITRE V

M. le président. « Titre V :

« Autorisations de programme, 61 728 000 francs.

« Crédits de paiement, 32 470 000 francs. »

Sur les crédits du titre V, la parole est à M. Papilio.

M. Sosefo Makapé Papilio. Madame le ministre, profitant de l'examen de ce titre V de votre budget, vous me permettrez d'intervenir très brièvement pour attirer votre attention sur la situation du sport à Wallis-et-Futuna.

Actuellement, dans notre territoire, nous ne possédons aucun terrain de sport convenable pour permettre à nos équipes de volley-ball, de football, de rugby ou encore de basket-ball de s'entraîner correctement et de pouvoir recevoir des équipes de l'extérieur.

Or, vous le savez, madame le ministre, la pratique sportive constitue tant un apprentissage de la vie en société et du respect des autres qu'une formation privilégiée développant le dynamisme, l'esprit d'équipe et les capacités à agir en commun au service d'un même objectif.

Je ne peux m'empêcher de vous rappeler la nécessité de réaliser une ou deux salles omnisports sur notre territoire, une à Wallis et une à Futuna.

La demande de subvention pour ce projet est régulièrement déposée auprès de votre ministère et auprès du ministère des D.O.M.-T.O.M., mais, jusqu'à ce jour, elle n'a pas été retenue. Je me permets de vous rappeler que le coût de chacune de ces salles est de 100 millions de francs C.F.P.

Vous comprendrez, dès lors, le mécontentement des Wallisiens et des Futuniens, qui constatent la construction à Tonga, grâce à une aide du Gouvernement français, d'un superbe stade d'un coût de plus d'un milliard de francs. Vous savez comme moi, madame le ministre, que Tonga est un archipel anglophone.

Madame le ministre, à Wallis-et-Futuna la population se sent délaissée par la République.

Par ailleurs, si l'on désire améliorer le niveau du sport d'élite, qui doit être le complément naturel de la pratique du sport pour tous, il est nécessaire que votre ministère nomme des conseillers techniques sur notre territoire et qu'à cette fin il crée des postes budgétaires.

Ces nominations, outre le fait qu'elles constitueraient un stimulant pour nos jeunes, permettraient peut-être, madame le ministre, d'avoir des sportifs de haut niveau, comme cela a été le cas pour le javelot et le volley-ball.

Je compte sur vous, madame le ministre, pour que le sport à Wallis-et-Futuna soit non seulement un loisir mais également un moyen privilégié d'éducation de notre jeunesse. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R.)*

Mme Frédérique Bredin, *ministre de la jeunesse et des sports.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Frédérique Bredin, *ministre de la jeunesse et des sports.* Monsieur le sénateur, le Gouvernement français est tout à fait conscient de l'état de sous-équipement sportif, que vous avez souligné, de Wallis-et-Futuna.

A la fin du mois de juillet dernier, dès que les crédits relatifs aux équipements sportifs de proximité ont été arrêtés, j'ai délégué 300 000 francs au bénéfice de Wallis-et-Futuna pour un équipement sportif de cette nature. Ce pourrait être, semble-t-il, une salle omnisports.

Je m'engage ici à déléguer la même somme l'an prochain afin de compléter l'équipement sportif de votre territoire.

M. Sosefo Makapé Papilio. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Papilio.

M. Sosefo Makapé Papilio. Madame le ministre, je vous remercie infiniment de votre réponse, bien qu'elle ne me paraisse pas tout à fait « complète ».

En effet, les deux salles pour lesquelles j'ai sollicité des crédits coûtent 100 millions de francs C.F.P. chacune. Or les 600 000 francs que vous m'avez proposés correspondent à 12 millions de francs C.F.P.

Madame le ministre, il faudra essayer de faire un peu mieux la prochaine fois si vous souhaitez que je vote votre budget ! *(Sourires.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du rassemblement pour la République.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 25 :

Nombre des votants	320
Nombre des suffrages exprimés	318
Majorité absolue des suffrages exprimés	160
Pour l'adoption	94
Contre	224

Le Sénat n'a pas adopté.

TITRE VI

M. le président. « Titre VI :

« Autorisations de programme, 62 830 000 francs.

« Crédits de paiement, 59 580 000 francs. »

M. Paul Caron, *rapporteur spécial.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Paul Caron, *rapporteur spécial.* A l'occasion du dernier débat sur le budget de la jeunesse et des sports, je veux vous dire, madame le ministre, combien j'ai apprécié les réponses que vous avez apportées aux questions qui vous ont été posées au cours de ce débat.

Il s'est établi entre les rapporteurs et votre ministère une franche collaboration que je souhaite voir se poursuivre, d'autant que la commission des finances, à laquelle j'appartiens, souhaite que les rapporteurs spéciaux continuent, après la discussion budgétaire, à poursuivre leur contrôle budgétaire.

Je serai donc amené, tout au long de l'année 1992, à poser des questions et - je souhaite que ce soit toujours le cas - à obtenir des réponses de votre ministère. Je signale, à ce propos, qu'il est encore quelques questions que j'ai posées et qui n'ont pas reçu de réponse de vos services.

Merci encore de cette collaboration qui s'instaure, madame le ministre, et bonne année, puisque nous sommes à la fin de 1991. *(Sourires.)*

Mme Frédérique Bredin, *ministre de la jeunesse et des sports.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Frédérique Bredin, *ministre de la jeunesse et des sports.* Messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, vous pouvez compter sur une collaboration totale de ma part. Je souhaite, en effet, que la transparence la plus complète s'instaure sur la gestion des crédits de ce ministère, même s'ils n'ont pas été votés par votre assemblée.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du rassemblement pour la République.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 26 :

Nombre des votants	318
Nombre des suffrages exprimés	316
Majorité absolue des suffrages exprimés	159
Pour l'adoption	94
Contre	222

Le Sénat n'a pas adopté.

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant la jeunesse et les sports.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 25 novembre 1991, à neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (nos 91 rectifié et 92, 1991-1992).

M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :

Travail, emploi et formation professionnelle et article 89. - Services communs aux affaires sociales et au travail.

M. Maurice Blin, rapporteur spécial (rapport n° 92, annexes n° 4 et 40) ; M. Louis Souvet, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (travail et emploi, avis n° 96, tome IV) ; M. Jean Madelain (formation professionnelle, avis n° 96, tome V).

Affaires sociales et intégration et article 84.

Economie sociale.

M. Jacques Oudin, rapporteur spécial (rapport n° 92, annexe n° 2) ; M. Louis Boyer, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (santé et action sociale, avis n° 96, tome II) ; M. Charles Descours, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (sécurité sociale, avis n° 96, tome III) ; M. Robert Vizet, rapporteur spécial (économie sociale, rapport n° 92, annexe n° 3).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1992

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1992 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
MICHEL LAISSY

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL de la séance du dimanche 24 novembre 1991

SCRUTIN (N° 23)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (budget de la jeunesse et des sports).

Nombre de votants : 320
Nombre de suffrages exprimés : 318

Pour : 94
Contre : 224

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour

François Abadie
Philippe Adnot
Guy Allouche
François Autain
Germain Authié
Gilbert Baumet
Jean-Pierre Bayle
Gilbert Belin
Jacques Bellanger
Georges Berchet
Maryse Bergé-Lavigne
Roland Bernard
Jean Besson
Jacques Bialski
Pierre Biarnes
Jacques Bimbenet
Marc Bœuf
Marcel Bony
André Boyer
Louis Brives
Jacques Carat
Ernest Cartigny
Robert Castaing
William Chervy
Henri Collard
Yvon Collin
Claude Cornac
Marcel Costes
Raymond Courrière
Roland Courteau
Etienne Dailly
Michel Darras
André Delelis
Gérard Delfau
François Delga
Jean-Pierre Demerliat
Rodolphe Désiré
Michel Dreyfus-Schmidt
Hubert Durand-Chastel
Bernard Dussaut
Claude Estier
Jean François-Poncet
Claude Fuzier
Aubert Garcia
Gérard Gaud
Paul Girod
Jean Grandon
Roland Grimaldi
Robert Guillaume
Jacques Habert
Pierre Jeambrun
Philippe Labeyrie
Pierre Laffitte
Tony Larue
Robert Laucournet
Bernard Legrand
Max Lejeune
Charles-Edmond Lenglet
François Lesein
Paul Loridant
François Louisy
Philippe Madrelle
Michel Manet
Jean-Pierre Masseret
Jean-Luc Mélenchon
Michel Moreigne
Georges Mouly
Charles Ornano
Georges Othily
Albert Pen
Guy Penne
Daniel Percheron
Louis Perrein
Hubert Peyou
Jean Peyrafitte
Louis Philibert
Robert Pontillon
Claude Pradille
Roger Quilliot
Albert Ramassamy
René Regnault
Jacques Roccaserra
Jean Roger
Gérard Roujas
André Rouvière
Claude Saunier
Franck Sérusclat
René-Pierre Signé
Raymond Soucaret
Fernand Tardy
André Vallet
André Vezinhet
Marcel Vidal
Robert Vigouroux

Ont voté contre

Michel d'Aillières
Paul Alduy
Michel Alloncle
Jean Amelin
Hubert d'Andigné
Maurice Arreckx
Jean Arthuis
Alphonse Arzel
Honoré Bailet
José Ballarello
René Ballayer
Henri Bangou
Bernard Barbier
Bernard Barraux
Jean-Paul Bataille
Marie-Claude Beaudeau
Jean-Luc Bécart
Henri Belcour
Claude Belot
Jacques Bérard
Daniel Bernardet
Roger Besse
André Bettencourt
Danielle Bidard-Reydet
François Blaizot
Jean-Pierre Blanc
Maurice Blin
André Bohl
Roger Boileau
Christian Bonnet
Amédée Bouquerel
Joël Bourdin
Yvon Bourges
Philippe de Bourgoing
Jean-Eric Bousch
Raymond Bouvier
Jean Boyer
Louis Boyer
Jacques Braconnier
Paulette Brisepierre
Camille Cabana
Guy Cabanel
Michel Caldaguès
Robert Calmejane
Jean-Pierre Camoin
Jean-Pierre Cantegrit
Louis de Catuelan
Joseph Caupert
Auguste Cazalet
Gérard César
Jean Chamant
Jean-Paul Chambriard
Jacques Chaumont
Michel Chauty
Jean Chérioux
Roger Chinaud
Auguste Chupin
Jean Clouet
Jean Cluzel
Henri Collette
Francisque Collomb
Charles-Henri de Cossé-Brissac
Maurice Couve de Murville
Pierre Croze
Michel Crucis
Charles de Cuttoli
André Daugnac
Marcel Daunay
Désiré Debavelaere
Luc Dejoie
Jean Delaneau
Jacques Delong
Charles Descours
André Diligent
Michel Doublet
Franz Duboscq
Alain Dufaut
Pierre Dumas
Jean Dumont
Ambroise Dupont
André Egu
Jean-Paul Emin
Jean Faure
Marcel Fortier
André Fosset
Paulette Fost
Jean-Pierre Fourcade
Philippe François
Jacqueline Fraysse-Cazalis
Jean Garcia
Jean-Claude Gaudin
Philippe de Gaulle
Jacques Genton
Alain Gérard
François Gerbaud
François Giacobbi
Charles Ginésy
Jean-Marie Girault
Henri Goetschy
Jacques Golliet
Marie-Fanny Gournay
Yves Goussebaire-Dupin
Adrien Gouteyron
Paul Graziani
Georges Gruillot
Yves Guéna
Bernard Guyomard
Hubert Haenel
Emmanuel Hamel
Nicole de Hauteclocque
Marcel Henry
Rémi Herment
Daniel Hoeffel
Jean Huchon
Bernard Hugo
Claude Huriet
Roger Husson
André Jarrot
Charles Jolibois
André Jourdain
Louis Jung
Pierre Lacour
Christian de La Malène
Lucien Lanier
Jacques Larché
Gérard Larcher
Bernard Laurent
René-Georges Laurin
Marc Lauriol
Henri Le Breton
Jean Lecanuet
Charles Lederman
Jean-François Le Grand
Edouard Le Jeune
Marcel Lesbros
Félix Leyzour
Roger Lise
Maurice Lombard
Pierre Louvot
Roland du Luart
Hélène Luc
Marcel Lucotte
Jacques Machet
Jean Madelain
Kléber Malécot
Hubert Martin
Paul Masson
François Mathieu
Serge Mathieu
Michel Maurice-Bokanowski
Jacques de Menou
Louis Mercier
Daniel Millaud
Louis Minetti
Michel Miroudot
Hélène Missoffe
Louis Moinard
René Monory
Claude Mont
Geoffroy de Montalembert
Paul Moreau
Jacques Mossion
Arthur Moulin
Jacques Moutet
Jean Natali
Lucien Neuwirth
Henri Olivier
Paul d'Ornano
Joseph Ostermann
Jacques Oudin
Robert Pagès
Sosefo Makapé Papilio
Charles Pasqua
Bernard Pellarin
Jean Pépin
Alain Pluchet
Christian Poncelet
Michel Poniatowski
Roger Poudonson
Richard Pouille
Jean Pourchet
André Pourny
Claude Prouvoyeur
Jean Puech
Henri de Raincourt
Ivan Renar
Henri Revol
Roger Rigaudière
Guy Robert
Jean-Jacques Robert
Nelly Rodi
Josselin de Rohan
Roger Romani
Olivier Roux
Marcel Rudloff
Michel Rufin
Pierre Schiélé
Bernard Seillier
Paul Séramy
Jean Simonin
Paul Souffrin
Michel Souplet
Jacques Sourdille
Louis Souvet
Pierre-Christian Taittinger
Martial Taugourdeau
Jacques Thyraud
Jean-Pierre Tizon
Henri Torre
René Travert
René Trégouët
Georges Treille
François Trucy
Dick Ukeiwé
Jacques Valade
Pierre Vallon
Albert Vecten
Xavier de Villepin
Serge Vinçon
Louis Virapoullé
Hector Viron
Robert Vizet
Albert Voilquin
André-Georges Voisin

Se sont abstenus

MM. Paul Caron et Maurice Schumann.

N'a pas pris part au vote

M. Alain Poher, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants : **318**
Nombre de suffrages exprimés : **316**
Majorité absolue des suffrages exprimés : **159**

Pour l'adoption : **94**
Contre : **222**

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste ci-dessus.

SCRUTIN (N° 24)

sur le titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (budget de la jeunesse et des sports).

Nombre de votants : **320**
Nombre de suffrages exprimés : **318**

Pour : **94**
Contre : **224**

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour

François Abadie
Philippe Adnot
Guy Allouche
François Autain
Germain Authié
Gilbert Baumet
Jean-Pierre Bayle
Gilbert Belin
Jacques Bellanger
Georges Berchet
Maryse Bergé-Lavigne
Roland Bernard
Jean Besson
Jacques Bialski
Pierre Biarnes
Jacques Bimbenet
Marc Bœuf
Marcel Bony
André Boyer
Louis Brives
Jacques Carat
Ernest Cartigny
Robert Castaing
William Chervy
Henri Collard
Yvon Collin
Claude Cornac
Marcel Costes
Raymond Courrière
Roland Courteau
Etienne Dailly
Michel Darras
André Delelis
Gérard Delfau
François Delga
Jean-Pierre Demerliat
Rodolphe Désiré
Michel Dreyfus-Schmidt
Hubert Durand-Chastel
Bernard Dussaut
Claude Estier
Jean François-Poncet
Claude Fuzier
Aubert Garcia
Gérard Gaud
Paul Girod
Jean Grandon
Roland Grimaldi
Robert Guillaume
Jacques Habert
Pierre Jeambrun
Philippe Labeyrie
Pierre Laffitte
Tony Larue
Robert Laucournet
Bernard Legrand
Max Lejeune
Charles-Edmond Lenglet
François Lesein
Paul Loridant
François Louisy
Philippe Madrelle
Michel Manet
Jean-Pierre Masseret
Jean-Luc Mélenchon
Michel Moreigne
Georges Mouly
Charles Ornano
Georges Othily
Albert Pen
Guy Penne
Daniel Percheron
Louis Perrein
Hubert Peyou
Jean Peyrafitte
Louis Philibert
Robert Pontillon
Claude Pradille
Roger Quilliot
Albert Ramassamy
René Regnault
Jacques Roccaserra
Jean Roger
Gérard Roujas
André Rouvière
Claude Saunier
Franck Sérusclat
René-Pierre Signé
Raymond Soucaret
Fernand Tardy
André Vallet
André Vezinhet
Marcel Vidal
Robert Vigouroux

Ont voté contre

Michel d'Aillières
Paul Alduy
Michel Alloncle
Jean Amelin
Hubert d'Andigné
Maurice Arreckx
Jean Arthuis
Alphonse Arzel
Honoré Bailet
José Ballarello
René Ballayer
Henri Bangou
Bernard Barbier
Bernard Barraux
Jean-Paul Bataille
Marie-Claude Beaudeau
Jean-Luc Bécart
Henri Belcour
Claude Belot
Jacques Bérard
Daniel Bernardet
Roger Besse
André Bettencourt
Danielle Bidard-Reydet
François Blaizot
Jean-Pierre Blanc
Maurice Blin
André Bohl
Roger Boileau
Christian Bonnet
Amédée Bouquerel
Joël Bourdin
Yvon Bourges
Philippe de Bourgoing
Jean-Eric Bousch
Raymond Bouvier
Jean Boyer
Louis Boyer
Jacques Braconnier
Paulette Brisepierre
Camille Cabana
Guy Cabanel
Michel Caldaguès
Robert Calmejane
Jean-Pierre Camoin
Jean-Pierre Cantegrit
Louis de Catuelan
Joseph Caupert
Auguste Cazalet
Gérard César
Jean Chamant
Jean-Paul Chambriard
Jacques Chaumont
Michel Chauty
Jean Chérioux
Roger Chinaud
Auguste Chupin
Jean Clouet
Jean Cluzel
Henri Collette
Francisque Collomb
Charles-Henri de Cossé-Brissac
Maurice Couve de Murville
Pierre Croze
Michel Crucis
Charles de Cuttoli
André Daugnac
Marcel Daunay
Désiré Debavelaere
Luc Dejoie
Jean Delaneau
Jacques Delong
Charles Descours
André Diligent
Michel Doublet
Franz Duboscq
Alain Dufaut
Pierre Dumas
Jean Dumont
Ambroise Dupont
André Egu
Jean-Paul Emin
Jean Faure
Marcel Fortier
André Fosset
Paulette Fost
Jean-Pierre Fourcade
Philippe François
Jacqueline Fraysse-Cazalis
Jean Garcia
Jean-Claude Gaudin
Philippe de Gaulle
Jacques Genton
Alain Gérard
François Gerbaud
François Giacobbi
Charles Ginésy
Jean-Marie Girault
Henri Goetschy
Jacques Golliet
Marie-Fanny Gournay
Yves Goussebaire-Dupin
Adrien Gouteyron
Paul Graziani
Georges Gruillot
Yves Guéna
Bernard Guyomard
Hubert Haenel
Emmanuel Hamel
Nicole de Hauteclocque
Marcel Henry
Rémi Herment
Daniel Hoeffel
Jean Huchon
Bernard Hugo
Claude Huriet
Roger Husson
André Jarrot
Charles Jolibois
André Jourdain
Louis Jung
Pierre Lacour
Christian de La Malène
Lucien Lanier
Jacques Larché
Gérard Larcher
Bernard Laurent
René-Georges Laurin
Marc Lauriol
Henri Le Breton
Jean Lecanuet
Charles Lederman
Jean-François Le Grand
Edouard Le Jeune
Marcel Lesbros
Félix Leyzour
Roger Lise
Maurice Lombard
Pierre Louvot
Roland du Luart
Hélène Luc
Marcel Lucotte
Jacques Machet
Jean Madelain
Kléber Malécot
Hubert Martin
Paul Masson
François Mathieu
Serge Mathieu
Michel Maurice-Bokanowski
Jacques de Menou
Louis Mercier
Daniel Millaud
Louis Minetti
Michel Miroudot
Hélène Missoffe
Louis Moinard
René Monory
Claude Mont
Geoffroy de Montalembert
Paul Moreau
Jacques Mossion
Arthur Moulin
Jacques Moutet
Jean Natali
Lucien Neuwirth
Henri Olivier
Paul d'Ornano
Joseph Ostermann
Jacques Oudin
Robert Pagès
Sosefo Makapé Papilio
Charles Pasqua
Bernard Pellarin
Jean Pépin
Alain Pluchet
Christian Poncelet
Michel Poniatowski
Roger Poudonson
Richard Pouille
Jean Pourchet
André Pourny
Claude Prouvoyeur
Jean Puech
Henri de Raincourt
Ivan Renar
Henri Revol
Roger Rigaudière
Guy Robert
Jean-Jacques Robert
Nelly Rodi
Josselin de Rohan
Roger Romani
Olivier Roux
Marcel Rudloff
Michel Rufin
Pierre Schiélé
Bernard Seillier
Paul Séramy
Jean Simonin
Paul Souffrin
Michel Souplet
Jacques Sourdille
Louis Souvet
Pierre-Christian Taittinger
Martial Taugourdeau
Jacques Thyraud
Jean-Pierre Tizon
Henri Torre
René Travert
René Trégouët
Georges Treille
François Trucy
Dick Ukeiwé
Jacques Valade
Pierre Vallon
Albert Vecten
Xavier de Villepin
Serge Vinçon
Louis Virapoullé
Hector Viron
Robert Vizet
Albert Voilquin
André-Georges Voisin

Se sont abstenus

MM. Paul Caron et Maurice Schumann.

N'a pas pris part au vote

M. Alain Poher, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants : **318**
Nombre de suffrages exprimés : **316**
Majorité absolue des suffrages exprimés : **159**

Pour l'adoption : **93**
Contre : **223**

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste ci-dessus.

SCRUTIN (N° 25)

sur le titre V de l'état C du projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (budget de la jeunesse et des sports).

Nombre de votants : 320
Nombre de suffrages exprimés : 318

Pour : 94
Contre : 224

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour

François Abadie
Philippe Adnot
Guy Allouche
François Autain
Germain Authié
Gilbert Baumet
Jean-Pierre Bayle
Gilbert Belin
Jacques Bellanger
Georges Berchet
Maryse Bergé-Lavigne
Roland Bernard
Jean Besson
Jacques Bialski
Pierre Biarnes
Jacques Bimbenet
Marc Bœuf
Marcel Bony
André Boyer
Louis Brives
Jacques Carat
Ernest Cartigny
Robert Castaing
William Chervy
Henri Collard
Yvon Collin
Claude Cornac
Marcel Costes
Raymond Courrière
Roland Courteau
Etienne Dailly
Michel Darras
André Delelis
Gérard Delfau
François Delga
Jean-Pierre Demerliat
Rodolphe Désiré
Michel Dreyfus-Schmidt
Hubert Durand-Chastel
Bernard Dussaut
Claude Estier
Jean François-Poncet
Claude Fuzier
Aubert Garcia
Gérard Gaud
Paul Girod
Jean Grandon
Roland Grimaldi
Robert Guillaume
Jacques Habert
Pierre Jeambrun
Philippe Labeyrie
Pierre Laffitte
Tony Larue
Robert Laucournet
Bernard Legrand
Max Lejeune
Charles-Edmond Lenglet
François Lesein
Paul Loridant
François Louisy
Philippe Madrelle
Michel Manet
Jean-Pierre Masseret
Jean-Luc Mélenchon
Michel Moreigne
Georges Mouly
Charles Ornano
Georges Othily
Albert Pen
Guy Penne
Daniel Percheron
Louis Perrein
Hubert Peyou
Jean Peyrafitte
Louis Philibert
Robert Pontillon
Claude Pradille
Roger Quilliot
Albert Ramassamy
René Regnault
Jacques Roccaserra
Jean Roger
Gérard Roujas
André Rouvière
Claude Saunier
Franck Sérusclat
René-Pierre Signé
Raymond Soucaret
Fernand Tardy
André Vallet
André Vezinhet
Marcel Vidal
Robert Vigouroux

Ont voté contre

Michel d'Aillières
Paul Alduy
Michel Alloncle
Jean Amelin
Hubert d'Andigné
Maurice Arreckx
Jean Arthuis
Alphonse Arzel
Honoré Bailet
José Ballarello
René Ballayer
Henri Bangou
Bernard Barbier
Bernard Barraux
Jean-Paul Bataille
Marie-Claude Beaudeau
Jean-Luc Bécart
Henri Belcour
Claude Belot
Jacques Bérard
Daniel Bernardet
Roger Besse
André Bettencourt
Danielle Bidard-Reydet
François Blaizot
Jean-Pierre Blanc
Maurice Blin
André Bohl
Roger Boileau
Christian Bonnet
Amédée Bouquerel
Joël Bourdin
Yvon Bourges
Philippe de Bourgoing
Jean-Eric Bousch
Raymond Bouvier
Jean Boyer
Louis Boyer
Jacques Braconnier
Paulette Brisepierre
Camille Cabana
Guy Cabanel
Michel Caldaguès
Robert Calmejane
Jean-Pierre Camoin
Jean-Pierre Cantegrit
Louis de Catuelan
Joseph Caupert
Auguste Cazalet
Gérard César
Jean Chamant
Jean-Paul Chambriard
Jacques Chaumont
Michel Chauty
Jean Chérioux
Roger Chinaud
Auguste Chupin
Jean Clouet
Jean Cluzel
Henri Collette
Francisque Collomb
Charles-Henri de Cossé-Brissac
Maurice Couve de Murville
Pierre Croze
Michel Crucis
Charles de Cuttoli
André Daugnac
Marcel Daunay
Désiré Debavelaere
Luc Dejoie
Jean Delaneau
Jacques Delong
Charles Descours
André Diligent
Michel Doublet
Franz Duboscq
Alain Dufaut
Pierre Dumas
Jean Dumont
Ambroise Dupont
André Egu
Jean-Paul Emin
Jean Faure
Marcel Fortier
André Fosset
Paulette Fost
Jean-Pierre Fourcade
Philippe François
Jacqueline Fraysse-Cazalis
Jean Garcia
Jean-Claude Gaudin
Philippe de Gaulle
Jacques Genton
Alain Gérard
François Gerbaud
François Giacobbi
Charles Ginésy
Jean-Marie Girault
Henri Goetschy
Jacques Golliet
Marie-Fanny Gournay
Yves Goussebaire-Dupin
Adrien Gouteyron
Paul Graziani
Georges Gruillot
Yves Guéna
Bernard Guyomard
Hubert Haenel
Emmanuel Hamel
Nicole de Hauteclocque
Marcel Henry
Rémi Herment
Daniel Hoeffel
Jean Huchon
Bernard Hugo
Claude Huriet
Roger Husson
André Jarrot
Charles Jolibois
André Jourdain
Louis Jung
Pierre Lacour
Christian de La Malène
Lucien Lanier
Jacques Larché
Gérard Larcher
Bernard Laurent
René-Georges Laurin
Marc Lauriol
Henri Le Breton
Jean Lecanuet
Charles Lederman
Jean-François Le Grand
Edouard Le Jeune
Marcel Lesbros
Félix Leyzour
Roger Lise
Maurice Lombard
Pierre Louvot
Roland du Luart
Hélène Luc
Marcel Lucotte
Jacques Machet
Jean Madelain
Kléber Malécot
Hubert Martin
Paul Masson
François Mathieu
Serge Mathieu
Michel Maurice-Bokanowski
Jacques de Menou
Louis Mercier
Daniel Millaud
Louis Minetti
Michel Miroudot
Hélène Missoffe
Louis Moinard
René Monory
Claude Mont
Geoffroy de Montalembert
Paul Moreau
Jacques Mossion
Arthur Moulin
Jacques Moutet
Jean Natali
Lucien Neuwirth
Henri Olivier
Paul d'Ornano
Joseph Ostermann
Jacques Oudin
Robert Pagès
Sosefo Makapé Papilio
Charles Pasqua
Bernard Pellarin
Jean Pépin
Alain Pluchet
Christian Poncelet
Michel Poniatowski
Roger Poudonson
Richard Pouille
Jean Pourchet
André Pourny
Claude Prouvoyeur
Jean Puech
Henri de Raincourt
Ivan Renar
Henri Revol
Roger Rigaudière
Guy Robert
Jean-Jacques Robert
Nelly Rodi
Josselin de Rohan
Roger Romani
Olivier Roux
Marcel Rudloff
Michel Rufin
Pierre Schiélé
Bernard Seillier
Paul Séramy
Jean Simonin
Paul Souffrin
Michel Souplet
Jacques Sourdille
Louis Souvet
Pierre-Christian Taittinger
Martial Taugourdeau
Jacques Thyraud
Jean-Pierre Tizon
Henri Torre
René Travert
René Trégouët
Georges Treille
François Trucy
Dick Ukeiwé
Jacques Valade
Pierre Vallon
Albert Vecten
Xavier de Villepin
Serge Vinçon
Louis Virapoullé
Hector Viron
Robert Vizet
Albert Voilquin
André-Georges Voisin

Se sont abstenus

MM. Paul Caron et Maurice Schumann.

N'a pas pris part au vote

M. Alain Poher, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 26)

sur le titre VI de l'état C du projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (budget de la jeunesse et des sports).

Nombre de votants : 320
Nombre de suffrages exprimés : 318

Pour : 94
Contre : 224

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour

François Abadie
Philippe Adnot
Guy Allouche
François Autain
Germain Authié
Gilbert Baumet
Jean-Pierre Bayle
Gilbert Belin
Jacques Bellanger
Georges Berchet
Maryse Bergé-Lavigne
Roland Bernard
Jean Besson
Jacques Bialski
Pierre Biarnes
Jacques Bimbenet
Marc Bœuf
Marcel Bony
André Boyer
Louis Brives
Jacques Carat
Ernest Cartigny
Robert Castaing
William Chervy
Henri Collard
Yvon Collin
Claude Cornac
Marcel Costes
Raymond Courrière
Roland Courteau
Etienne Dailly
Michel Darras
André Delelis
Gérard Delfau
François Delga
Jean-Pierre Demerliat
Rodolphe Désiré
Michel Dreyfus-Schmidt
Hubert Durand-Chastel
Bernard Dussaut
Claude Estier
Jean François-Poncet
Claude Fuzier
Aubert Garcia
Gérard Gaud
Paul Girod
Jean Grandon
Roland Grimaldi
Robert Guillaume

Jacques Habert
Pierre Jeambrun
Philippe Labeyrie
Pierre Laffitte
Tony Larue
Robert Laucournet
Bernard Legrand
Max Lejeune
Charles-Edmond Lenglet
François Lesein
Paul Loridant
François Louisy
Philippe Madrelle
Michel Manet
Jean-Pierre Masseret
Jean-Luc Mélenchon
Michel Moreigne
Georges Mouly
Charles Ornano
Georges Othily
Albert Pen
Guy Penne
Daniel Percheron
Louis Perrein
Hubert Peyou
Jean Peyrafitte
Louis Philibert
Robert Pontillon
Claude Pradille
Roger Quilliot
Albert Ramassamy
René Regnault
Jacques Roccaserra
Jean Roger
Gérard Roujas
André Rouvière
Claude Saunier
Franck Sérusclat
René-Pierre Signé
Raymond Soucaret
Fernand Tardy
André Vallet
André Vezinhet
Marcel Vidal
Robert Vigouroux

Ont voté contre

Michel d'Aillières
Paul Alduy
Michel Alloncle
Jean Amelin
Hubert d'Andigné
Maurice Arreckx
Jean Arthuis
Alphonse Arzel
Honoré Bailet
José Ballarello
René Ballayer
Henri Bangou
Bernard Barbier
Bernard Barraux
Jean-Paul Bataille
Marie-Claude Beaudeau
Jean-Luc Bécart
Henri Belcour
Claude Belot
Jacques Bérard
Daniel Bernardet
Roger Besse
André Bettencourt
Danielle Bidard-Reydet
François Blaizot
Jean-Pierre Blanc
Maurice Blin
André Bohl
Roger Boileau
Christian Bonnet
Amédée Bouquerel
Joël Bourdin
Yvon Bourges
Philippe de Bourgoing
Jean-Eric Bousch
Raymond Bouvier
Jean Boyer
Louis Boyer
Jacques Braconnier
Paulette Brisepierre
Camille Cabana
Guy Cabanel
Michel Caldaguès
Robert Calmejane
Jean-Pierre Camoin
Jean-Pierre Cantegrit
Louis de Catuelan
Joseph Caupert
Auguste Cazalet
Gérard César
Jean Chamant
Jean-Paul Chambriard
Jacques Chaumont
Michel Chauty
Jean Chérioux
Roger Chinaud
Auguste Chupin
Jean Clouet
Jean Cluzel
Henri Collette
Francisque Collomb
Charles-Henri de Cossé-Brissac
Maurice Couve de Murville
Pierre Croze
Michel Crucis
Charles de Cuttoli
André Daugnac
Marcel Daunay
Désiré Debavelaere
Luc Dejoie
Jean Delaneau
Jacques Delong
Charles Descours
André Diligent
Michel Doublet
Franz Duboscq
Alain Dufaut
Pierre Dumas
Jean Dumont
Ambroise Dupont
André Egu
Jean-Paul Emin
Jean Faure
Marcel Fortier
André Fosset
Paulette Fost
Jean-Pierre Fourcade
Philippe François
Jacqueline Fraysse-Cazalis
Jean Garcia
Jean-Claude Gaudin
Philippe de Gaulle
Jacques Genton
Alain Gérard
François Gerbaud
François Giacobbi
Charles Ginésy
Jean-Marie Girault
Henri Goetschy
Jacques Golliet
Marie-Fanny Gournay
Yves Goussebaire-Dupin
Adrien Gouteyron
Paul Graziani
Georges Gruillot
Yves Guéna
Bernard Guyomard
Hubert Haenel
Emmanuel Hamel
Nicole de Hauteclocque
Marcel Henry
Rémi Herment
Daniel Hoeffel
Jean Huchon
Bernard Hugo
Claude Huriet
Roger Husson
André Jarrot
Charles Jolibois
André Jourdain
Louis Jung
Pierre Lacour
Christian de La Malène
Lucien Lanier
Jacques Larché
Gérard Larcher
Bernard Laurent
René-Georges Laurin
Marc Lauriol
Henri Le Breton
Jean Lecanuet
Charles Lederman
Jean-François Le Grand
Edouard Le Jeune
Marcel Lesbros
Félix Leyzour
Roger Lise
Maurice Lombard
Pierre Louvot
Roland du Luart
Hélène Luc
Marcel Lucotte
Jacques Machet
Jean Madelain
Kléber Malécot
Hubert Martin
Paul Masson
François Mathieu
Serge Mathieu
Michel Maurice-Bokanowski
Jacques de Menou
Louis Mercier
Daniel Millaud
Louis Minetti
Michel Miroudot
Hélène Missoffe
Louis Moinard
René Monory
Claude Mont
Geoffroy de Montalembert
Paul Moreau
Jacques Mossion
Arthur Moulin
Jacques Moutet
Jean Natali
Lucien Neuwirth
Henri Olivier
Paul d'Ornano
Joseph Ostermann
Jacques Oudin
Robert Pagès
Sosefo Makapé Papilio
Charles Pasqua
Bernard Pellarin
Jean Pépin
Alain Pluchet
Christian Poncelet
Michel Poniatowski
Roger Poudonson
Richard Pouille
Jean Pourchet
André Pourny
Claude Prouvoyeur
Jean Puech
Henri de Raincourt
Ivan Renar
Henri Revol
Roger Rigaudière
Guy Robert
Jean-Jacques Robert
Nelly Rodi
Josselin de Rohan
Roger Romani
Olivier Roux
Marcel Rudloff
Michel Rufin
Pierre Schiélé
Bernard Seillier
Paul Séramy
Jean Simonin
Paul Souffrin
Michel Souplet
Jacques Sourdille
Louis Souvet
Pierre-Christian Taittinger
Martial Taugourdeau
Jacques Thyraud
Jean-Pierre Tizon
Henri Torre
René Travert
René Trégouët
Georges Treille
François Trucy
Dick Ukeiwé
Jacques Valade
Pierre Vallon
Albert Vecten
Xavier de Villepin
Serge Vinçon
Louis Virapoullé
Hector Viron
Robert Vizet
Albert Voilquin
André-Georges Voisin

Se sont abstenus

MM. Paul Caron et Maurice Schumann.

N'a pas pris part au vote

M. Alain Poher, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants : **318**
Nombre de suffrages exprimés : **316**
Majorité absolue des suffrages exprimés : **159**

Pour l'adoption : **94**
Contre : **222**

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste ci-dessus.